



## Huitième séance

Vendredi 8 juin 2012, 10 h 10

Présidence de M. Alburquerque de Castro

### RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

*Original espagnol: Le PRÉSIDENT*

Nous allons reprendre maintenant la discussion sur le rapport du Président du Conseil d'administration et sur le rapport du Directeur général.

*Original espagnol: M<sup>me</sup> GONZÁLEZ (ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Cuba)*

Les sujets qui figurent à l'ordre du jour de la présente Conférence – l'emploi des jeunes, la protection sociale, la garantie des principes et droits fondamentaux au travail, entre autres – ne sont pas épargnés par les conséquences de la crise que connaît le monde.

Le fait que quatre jeunes sur dix soient sans emploi aujourd'hui constitue non seulement une catastrophe sur le plan social et économique mais également sur le plan politique, ce qui exige un engagement des gouvernements à trouver des solutions. A Cuba, l'éducation est gratuite à tous les niveaux de l'enseignement et elle est obligatoire jusqu'à la fin du secondaire, donnant ainsi aux jeunes les armes pour s'intégrer au marché du travail. Les diplômés de cursus universitaires, ceux qui ont suivi un enseignement technique et professionnel et les ouvriers qualifiés, tous nécessaires au développement économique et social du pays, trouvent leur place dans le marché du travail et sont formés de sorte à obtenir des compétences professionnelles nécessaires et adaptées.

D'après le rapport présenté ici, «la sécurité sociale est encore loin d'être une réalité pour la vaste majorité de la population mondiale». Nous appelons donc à étendre la couverture, à établir un socle de protection sociale pour garantir des revenus minimum et des soins médicaux de base à tous ceux qui en ont besoin, afin que tous aient une vie digne. Cependant, parvenir à des telles conditions suppose que les Etats en assument la responsabilité.

Dans mon pays, la sécurité sociale est universelle et les travailleurs salariés, ceux qui travaillent dans les coopératives, ceux qui ont l'usufruit des terres, les créateurs artistiques et les travailleurs indépendants bénéficient d'une protection dans des situations de maladie, d'accident, de vieillesse, d'invalidité par le travail et de maternité et en cas de décès, les familles en sont les bénéficiaires.

Par ailleurs, le régime d'assistance sociale octroie une protection à toutes les personnes qui en ont besoin ainsi qu'aux personnes non aptes à travailler et qui n'ont pas de parents pouvant les aider.

A Cuba, la mise en œuvre des grandes orientations de la politique économique et sociale adoptées suite à un vaste processus de consultation populaire, n'a pas entraîné de traumatismes sociaux. Le modèle économique qui reconnaît et promeut, outre l'entreprise d'Etat socialiste – forme principale de l'entreprise dans l'économie nationale –, d'autres modalités de gestion qui ne dépendent pas de l'Etat, n'est pas synonyme d'absence de protection.

Le gouvernement reconnaît et garantit le respect de ces principes et droits fondamentaux au travail, inscrits dans la Constitution et exercés par le peuple. Le code du travail et la législation du travail qui le complète, réglementent l'exercice de ces droits et devoirs.

De même, la Constitution de notre République fait état d'une politique qui lutte contre toutes les formes de discrimination et en faveur de l'égalité et a pour principe fondamental que toute personne a le droit à un emploi et à la protection sociale, suivant la loi qui s'applique à tous les citoyens.

Les travailleurs et leurs représentants syndicaux participent aux processus de prise de décisions qui les concernent, depuis l'entreprise jusqu'aux plus hautes sphères de l'Etat. Ils ont un rôle primordial dans l'élaboration de la législation du travail et de la sécurité sociale et pour les projets de cet ordre, ils sont souvent consultés en assemblée de travailleurs sur leur lieu de travail.

Nous défendrons ces conquêtes et maintiendrons la garantie de l'exercice plein et entier des droits au travail et de l'unité qui nous permet de rester maîtres de notre propre destin, malgré les agressions et les campagnes anti-cubaines qui tentent de justifier le blocus économique, financier et commercial et essaient de nous priver de notre indépendance, de notre souveraineté et de notre droit à la libre détermination.

*Original espagnol: M. MARTÍNEZ (travailleur, Argentine)*

Au nom des travailleurs et des travailleuses de l'Argentine, je tiens à saluer tout ce que le Directeur général, Juan Somavia, a accompli pendant son mandat à l'OIT.

La création du concept de travail décent a eu un grand retentissement dans les politiques nationales et internationales. Elle a permis de promouvoir le respect du travail, la dignité du travailleur et un véritable dialogue social. Un tel dialogue social est

aujourd'hui absent de la scène internationale. Il nous faut le rétablir sans tarder en nous fondant sur le respect et la confiance. Comment se peut-il qu'au moment même où l'OIT adopte un Pacte mondial pour l'emploi prévoyant une répartition équitable des efforts et des engagements, les organismes financiers imposent pour leur part un ajustement sauvage?

Dans plusieurs pays de l'Union européenne, on applique des politiques d'ajustement permanent qui profitent au capital financier mais ne répondent pas aux besoins des citoyens. La crise des pays développés influe négativement sur la situation en Amérique latine et dans les Caraïbes, se traduisant dans certains pays par des taux de chômage très élevés, la précarisation des conditions de travail et l'absence de tout dialogue social.

Le mouvement syndical des Amériques doit devenir une force, un pouvoir. Il doit rester uni pour empêcher qu'une fois de plus les travailleurs et leurs familles n'aient à subir les ajustements.

Dans notre région, nous devons exiger que les besoins des travailleurs soient pris en compte dans les programmes politiques car ce n'est qu'en trouvant une solution au chômage et à la pauvreté que l'on pourra garantir la paix sociale.

Dans les prochaines réunions du G20 au Mexique, nous exigerons des gouvernements qu'ils trouvent des solutions concrètes aux problèmes du monde du travail et des salariés en donnant la priorité aux valeurs et aux politiques en faveur d'un développement durable axé sur l'inclusion sociale et non plus aux recettes d'économistes que l'on a appliquées jusqu'à présent. Il faut, et c'est important, appliquer des mesures qui favorisent le développement des marchés internes et la récupération du pouvoir d'achat.

En Argentine, depuis 2003, les politiques publiques en matière économique et sociale s'articulent autour du travail: des mesures comme les allocations familiales universelles ont été appliquées; on a relevé le salaire minimum; ceux qui étaient exclus du système de protection ont à présent accès à la pension de retraite et la négociation collective s'exerce pour accompagner la croissance de l'activité et de l'emploi.

Mais beaucoup reste encore à faire. Il faut en finir avec la pauvreté, la marginalisation et le chômage.

Il faut créer toujours plus d'emplois, assortis de droits; il faut mener des politiques spécifiques en faveur des jeunes; il faut formaliser le marché du travail et éliminer le plafonnement des allocations familiales; il faut modifier l'impôt sur le revenu, qui grève le salaire des travailleurs. Nous disons non à l'imposition du travail.

Les travailleurs de mon pays revendiquent la création d'un Conseil de développement économique et social, qui serait le cadre approprié pour débattre des politiques publiques qui sont nécessaires pour en finir avec la dette sociale, une instance au sein de laquelle approfondir et consolider le dialogue social tripartite. Précisément ce dialogue qui semble s'être rompu aujourd'hui à l'OIT.

Ce qui est arrivé à la Commission des normes est le résultat d'une attitude très rigide de la part des employeurs, qui a affecté les structures de la Commission et porté préjudice aux mécanismes de contrôle de l'OIT.

Je suis sûr qu'il faut redonner un pouvoir à la gestion de l'OIT. Il faut renouer le dialogue en retrouvant confiance et respect.

Le tripartisme est le passage obligé de la justice sociale et c'est le défi que devra relever le futur Directeur général, Guy Ryder.

Guy, nous vous souhaitons beaucoup de succès au cours de votre mandat. Il faut parvenir au consensus et concilier des intérêts divergents.

Les travailleurs réaffirment la valeur du travail décent pour réaliser le développement durable et parvenir à une juste répartition des richesses, en restaurant les valeurs de justice et de justice sociale qui garantiront un avenir meilleur pour tous nos peuples.

---

*Original laotien: M. LASOUKANH (vice-ministre du Travail et des Affaires sociales, République démocratique populaire lao)*

---

Au nom de la République démocratique populaire lao, permettez-moi en premier lieu de vous féliciter, Votre Excellence, M. Rafael Francisco Albuquerque de Castro, pour votre élection à la tête de cette 101<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Je suis persuadé que, sous votre conduite avisée, cette Conférence atteindra ses objectifs.

Permettez-moi aussi de féliciter Son Excellence M. Juan Somavia, pour l'achèvement de son mandat fructueux en tant que Directeur général du Bureau international du Travail, et M. Guy Ryder pour son élection en tant que nouveau Directeur général.

J'appuie pleinement le rapport du Directeur général.

La République démocratique populaire lao a signé un programme par pays pour le travail décent pour la période 2011-2015 avec le BIT et les organismes tripartites le 16 février 2012. Il s'agit de l'un des programmes essentiels qui permettra de contribuer à la réalisation du plan économique et social de mon pays. Il porte plus particulièrement sur le développement des compétences et sur l'emploi des étudiants diplômés du primaire, du secondaire et de l'enseignement supérieur. Ce programme a défini les quatre grands domaines stratégiques suivants.

Premièrement, nous visons le développement de l'emploi et des compétences. Nous souhaitons parvenir à une croissance équitable et réduire la pauvreté en augmentant la création d'emplois décents et productifs et en encourageant les PME, notamment dans les zones rurales, afin que davantage d'hommes, de femmes et de jeunes disposent des compétences correspondant aux besoins du marché du travail dans leur région.

Deuxièmement, nous souhaitons améliorer la gouvernance du marché du travail, modifier et élaborer des réglementations relatives à l'emploi, notamment en matière de salaire minimal, et permettre aux travailleurs des zones rurales d'avoir accès aux informations concernant le marché de l'emploi.

Troisièmement, nous souhaitons améliorer et étendre la protection sociale pour que les droits et les intérêts des travailleurs et de leurs familles soient pleinement respectés en dotant les organisations tripartites d'un mécanisme de sécurité sociale amélioré permettant de faire face à la situation actuelle en termes de croissance économique et sociale. L'extension de la sécurité sociale à l'ensemble des usines dans le pays et à tous les travailleurs permettra à tous de bénéficier de prestations de base.

Quatrièmement, nous souhaitons renforcer les capacités des mandants et renforcer le dialogue social. Nous pensons que les mandants ont un rôle essentiel

à jouer dans l'amélioration de l'environnement du travail et dans la résolution, par le dialogue, de toutes les questions importantes et urgentes. Conformément aux principes établis, le mécanisme tripartite est destiné à protéger les droits et les intérêts des travailleurs comme des employeurs. Afin de mieux protéger les droits et les intérêts des travailleurs et des employeurs, y compris des jeunes, et d'améliorer le bien-être des travailleurs, il nous faut examiner et ratifier un certain nombre de conventions et de recommandations.

Au cours de l'année 2012, la République démocratique populaire lao envisage de dénoncer une convention qui n'est plus adaptée à la situation actuelle. Il s'agit de la convention (n° 4) sur le travail de nuit (femmes), 1919. Nous envisageons en revanche de ratifier la convention (n° 171) sur le travail de nuit, 1990. Nous examinons, par ailleurs, notre législation du travail et souhaitons modifier l'intitulé de cette loi sur la protection du travail. Nous sommes à présent en train d'élaborer une loi sur la sécurité sociale que nous achèverons en 2013 et qui vise à soutenir et à mettre en œuvre le plan économique et social et à l'intégrer, de façon progressive, aux niveaux régional et mondial.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier très sincèrement l'Organisation internationale du Travail pour l'appui constant qu'elle a fourni à mon pays, contribuant ainsi au développement national sur le plan social et économique.

Enfin, permettez-moi de souhaiter plein succès à cette 101<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail.

---

*Original anglais: M. HASSAN (ministre du Travail et des Affaires sociales, Ethiopie)*

---

Je voudrais féliciter le Directeur général du BIT, M. Juan Somavia, pour sa direction efficace et les nombreux résultats obtenus par l'Organisation pendant son long mandat. Je voudrais également féliciter le nouveau Directeur général, M. Guy Ryder, pour son élection et l'assurer de tout notre soutien dans l'accomplissement de ses tâches.

Le gouvernement de l'Ethiopie se félicite de l'élaboration d'une recommandation autonome sur le socle de protection sociale, de la discussion générale, qui tombe à point nommé, sur la crise de l'emploi des jeunes et de la discussion récurrente sur les objectifs stratégiques des principes et droits fondamentaux au travail. A la lumière des grands domaines thématiques examinés par la Conférence, le gouvernement de l'Ethiopie a multiplié ses efforts pour poser les fondations d'une protection sociale de base et promouvoir l'emploi, ce qui constitue une solution durable pour atténuer la pauvreté. Divers programmes entrepris par le gouvernement pour assurer une croissance généralisée, équitable, accélérée et durable produisent des résultats remarquables dans le pays. Le plan quinquennal de croissance et de transformation du pays a clairement reconnu le rôle essentiel du développement social pour améliorer le niveau de vie des habitants, éradiquer la pauvreté et favoriser la croissance économique et une bonne gouvernance. Ce plan global de développement met l'accent en particulier sur l'intégration de l'emploi des jeunes dans les politiques et stratégies de développement, l'expansion des services de l'emploi, la sécurité et la stabilité de l'emploi, ainsi que la sécurité et la santé au travail, renforçant ainsi la productivité et la compétitivité.

Ce plan a également donné beaucoup d'importance aux micro et petites entreprises, en leur apportant un soutien en matière d'enseignement technique, de formation professionnelle et de programmes de formation, afin de faciliter le passage de l'école à la vie active. Le gouvernement de l'Ethiopie a conçu des politiques microéconomiques, macroéconomiques et sectorielles dans le but de générer une croissance économique inclusive, d'améliorer le bien-être social et d'assurer la stabilité politique. Des politiques qui favorisent la création d'emplois et un système de protection sociale qui fonctionne bien sont essentiels si l'on veut assurer l'emploi décent et améliorer le niveau de vie. Compte tenu de ce qui précède, le gouvernement de l'Ethiopie a élaboré une politique nationale de l'emploi qui vise à préserver les conditions d'un plein emploi par des réponses politiques qui mèneront à une croissance durable de l'économie et à la prévention des contraintes liées au marché du travail qui ont un impact sur la croissance économique globale.

Une attention particulière a été accordée à la formation et à l'amélioration de la performance des services publics de l'emploi et à la promotion de programmes actifs du marché du travail. En outre, une politique nationale de sécurité et santé au travail a été élaborée dans le but d'agir de manière ciblée et concertée, en définissant clairement les responsabilités des différents acteurs dans le monde du travail, et pour assurer des conditions de travail sûres.

Le gouvernement de l'Ethiopie s'emploie activement à développer une politique de protection sociale, compte tenu des interventions publiques qui fournissent des services de base aux groupes vulnérables de la société. Dans le cadre du système de protection sociale, nous mettons en place un programme efficace pour établir un filet de sécurité visant à assurer des transferts à des populations souffrant d'insécurité alimentaire chronique. Il permet de pallier la pénurie de biens dans les foyers et de créer des infrastructures au niveau communautaire.

La couverture d'assurance sociale du pays, qui était limitée au secteur public, s'étend désormais aux salariés du secteur privé et sera progressivement étendue à ceux qui travaillent dans l'économie informelle. Le gouvernement a aussi mis en place un système d'assurance maladie. Ces mesures complèteront et transformeront les pratiques traditionnelles des divers types de systèmes informels de protection sociale dans le pays et contribueront à créer un environnement propice au fonctionnement des cadres de politique générale.

Nous soutenons le mécanisme du suivi de la Déclaration des principes et droits fondamentaux au travail de 1998, qui représente un outil de promotion important pour faire avancer le progrès social. Le gouvernement de l'Ethiopie a intégré ces engagements internationaux du pays et d'autres dans son plan national de lutte contre la pauvreté et pour le développement durable.

Enfin, mon pays souhaite très chaleureusement la bienvenue à la République du Soudan du Sud en tant que nouveau Membre de l'OIT. En conclusion, je tiens à rappeler que le gouvernement de l'Ethiopie reste pleinement engagé à l'égard des principes et des objectifs de l'OIT.

La croissance économique qui s'est amorcée en Ukraine après la crise économique et financière se stabilise peu à peu. Toutefois, la menace d'une deuxième vague de cette crise économique et financière mondiale, conjuguée avec le renforcement de la concurrence sur les marchés internationaux, l'incertitude qui pèse sur les relations de l'Ukraine avec le Fonds monétaire international, et le coût élevé des importations d'hydrocarbures, en particulier du gaz naturel, laissent présager une croissance économique faible pour cette année.

Néanmoins, le Président de l'Ukraine a lancé un nouveau programme social visant à renforcer, à brève échéance, le niveau de bien-être de la population. Il a, en outre, développé des initiatives dans le domaine social en vue de rétablir un certain équilibre entre la croissance économique et le niveau de vie de chacun de nos concitoyens. Les ressources de l'Etat seront consacrées, en priorité, à la résolution des problèmes sociaux.

Aujourd'hui, en Ukraine, les revenus d'une famille sur quatre se situent en-dessous du minimum vital et 24,6 pour cent de la population vit en-dessous du seuil de pauvreté, si l'on prend pour base le revenu par membre de la famille.

L'inégalité croissante des revenus de la population est un autre problème grave. Selon les statistiques officielles, le ratio entre les revenus agrégés des 10 pour cent de ménages les plus aisés et des 10 pour cent de ménages les plus pauvres est de 5,2. Dans ce contexte, il est important de souligner que le Président ukrainien a demandé la mise en place, dans les plus brefs délais, d'un impôt sur la fortune.

La Fédération des syndicats d'Ukraine et ses organisations membres ont soutenu les initiatives sociales lancées par le Président de l'Ukraine qui reflètent les revendications formulées par les syndicats en matière de travail décent, de répartition équitable des revenus et de respect des droits des travailleurs.

Le gouvernement de l'Ukraine a accueilli favorablement notre proposition de loi sur la taxation des transactions effectuées sur les comptes offshore et des prix de transfert. Ces initiatives concordent avec la position des syndicats du monde entier qui militent en faveur de la suppression des paradis fiscaux. La régularisation des salaires des travailleurs constitue également un potentiel non exploité. Selon diverses estimations, trois à quatre millions de personnes en Ukraine travaillent sans être déclarées et près de 50 pour cent des salaires proviennent du travail au noir.

Toutefois, les différentes mesures prises ne règlent par le problème central de la rémunération équitable du travail. C'est pourquoi la Fédération des syndicats d'Ukraine essaie, notamment par le dialogue social, d'obtenir une hausse des salaires et des pensions associée à un contrôle réfléchi des prix et des tarifs par l'Etat. Le cabinet des ministres de l'Ukraine a ainsi pris une décision sur l'augmentation de la rémunération du travail dans les institutions, les établissements et les organisations dans différentes branches du secteur public, qui prévoit une hausse progressive des salaires. Il faut espérer que l'augmentation des salaires dans le secteur public amènera aussi une augmentation dans le secteur privé. Cependant, cette année, l'augmentation des salaires devrait être inférieure à l'inflation.

Les syndicats ukrainiens ont accueilli favorablement l'adoption de la loi sur le perfectionnement professionnel des travailleurs et du décret présidentiel sur une stratégie nationale en matière de politique du personnel pour la période 2012-2020. Ces textes reflètent toutes les exigences majeures des syndicats.

Nous espérons aussi que le parlement ukrainien adoptera rapidement le code du travail dans la rédaction qui a été arrêtée par la Commission du parlement chargée des questions relatives au travail et des questions sociales.

Les syndicats ukrainiens ont fait tout leur possible pour que cette loi, qui revêt une importance cruciale pour les travailleurs, reflète dans toute la mesure du possible, les normes et dispositions des conventions et des recommandations du BIT.

Nous espérons que les partenaires sociaux comprendront qu'il est indispensable de préserver les principes démocratiques acquis au cours de la dernière décennie en ce qui concerne la gestion de l'assurance sociale obligatoire avec une représentation des assurés et des employeurs. Nous souhaitons aussi voir progresser la mise en place d'un dialogue social en vue d'élaborer et de mettre en œuvre une politique de l'emploi dans le respect des droits de tous les travailleurs à un emploi librement choisi.

Nous souhaitons, en outre, que le recrutement par l'intermédiaire d'agences et quelques autres formes extrêmes d'emploi atypiques, susceptibles d'annihiler les progrès réalisées en matière de simplification de la situation sociale des travailleurs, soient interdites.

Le dialogue social a également permis l'élaboration et la signature d'un accord national tripartite sur l'emploi qui a été préparé en prenant pour base le Pacte mondial pour l'emploi du Bureau international du Travail.

En conclusion, je voudrais rappeler la maxime «Le bien du peuple est la loi suprême». Ce sont les mots de Cicéron et cette vérité profonde est la devise parfaite de cette Conférence. Je crois qu'il est important que les politiques et les responsables de l'Etat n'oublient jamais ces sages paroles.

---

Original anglais: M. MISKIN (ministre du Travail, du Développement technologique et de l'Environnement, Suriname)

C'est un privilège pour moi, en tant que nouveau ministre responsable du Travail, de prendre la parole à l'occasion de cette 101<sup>e</sup> session de la CIT.

Depuis la 100<sup>e</sup> session de l'an dernier qui a été dominée par les changements dus à la jeunesse, des bouleversements considérables sont survenus dans le monde. Ces bouleversements n'ont pas simplement touché les pays en développement et les petites économies comme celle du Suriname mais aussi le monde développé.

Une fois encore, la jeunesse du monde fait face à des menaces comme l'augmentation du chômage. Il est donc tout à fait logique que notre organisation ait placé la question de l'emploi des jeunes à son ordre du jour.

Lorsque nous réfléchissons à cette question, nous devons adopter une approche globale et ne pas hésiter à évoquer la politique macroéconomique des gouvernements et les exigences des organisations supranationales et des institutions financières internationales qui nous soutiennent.

Le Directeur général, dans ses récents rapports, a concentré, à juste titre, son attention sur la dé-

marche adoptée par ces institutions en l'analysant à la lumière des objectifs de notre organisation. Ces larges discussions sont l'exemple même de ce qu'il faudrait faire à l'échelle nationale lorsqu'il est question du travail.

Cette année, le Directeur général a mis l'accent sur des questions essentielles dans ce rapport non thématique et nous a invités à présenter les questions sur lesquelles nous aimerions attirer l'attention du Directeur général élu. Nous aimerions remercier le Directeur général de la façon dont il a dirigé cette organisation ces dernières années.

Les conditions nationales ont changé depuis l'institutionnalisation de la notion de travail décent, concept de développement qui a évolué et dont le «visage humain» semble être aujourd'hui un peu moins au cœur des préoccupations qu'auparavant.

Concernant la protection sociale, les partenaires tripartites de notre pays sont convenus d'envisager la mise en place d'un système de sécurité sociale nationale. A cet égard, il doit également être mentionné que le Conseil consultatif tripartite du travail a recommandé par consensus l'adoption d'une législation en plus des règles qui figurent dans le projet du nouveau Code civil qui régit la protection de la maternité, conformément à la convention n° 183.

Nous nous félicitons des travaux préparatifs et des consultations concernant la recommandation sur le socle de protection sociale, qui, si elle est adoptée, complètera les normes existantes. Cette recommandation donnera des orientations souples aux Etats Membres dans le domaine de la mise en place de socles de protection sociale dans le cadre de systèmes de sécurité sociale adaptés à leur niveau de développement et à leur contexte national.

La structure efficace des institutions du marché du travail existante encourage notre gouvernement dans ses travaux d'harmonisation du droit du travail.

Dans son dernier rapport thématique, le Directeur général a indiqué que la déréglementation du marché du travail n'avait pas contribué à renforcer les investissements dans l'économie. Après de longs préparatifs, le gouvernement du Suriname a présenté en mars dernier cinq projets de loi aux partenaires sociaux, aux ONG pertinentes et à l'université. Notre objectif est de moderniser la législation actuelle et d'adopter de nouvelles règles concernant les institutions du marché du travail, notamment les agences d'emploi publiques et privées. L'amendement à la législation de l'inspection du travail est également en cours de préparation.

Pour mettre en œuvre les recommandations et les décisions du Comité de la liberté syndicale et la recommandation n° 143, nous avons préparé un projet de loi unifié sur la liberté syndicale et un amendement de la loi actuelle sur les accords de négociation collective. Le processus de révision de la législation nationale du travail s'inspire des principes et normes les plus récents de l'OIT.

Concernant l'étape suivante de renforcement des services d'inspection du travail consistant à leur permettre de porter assistance au marché du travail, j'ai conclu un accord de coopération avec ces derniers dans le cadre duquel un plan d'action sera examiné et mis en œuvre rapidement. Les inspecteurs du travail ont suivi à deux occasions une formation visant à renforcer leurs capacités et à les préparer au nouvel environnement de production. Cette formation a été dispensée par des experts con-

firmés de l'équipe chargée du travail décent et du Bureau de l'OIT pour les Caraïbes.

Au regard des changements récents à l'échelle mondiale, de plus en plus de pays auront besoin des orientations. Les turbulences et les bouleversements de l'économie mondiale rendent les populations plus vulnérables là où l'on s'y attendrait le moins. Alors que certains luttent pour survivre, d'autres voient leur niveau de vie baisser. L'OIT doit continuer à guider les Etats Membres par rapport aux évolutions récentes de l'économie mondiale.

En tant que ministre chargé du travail, je souhaite exprimer toute ma gratitude à M. Juan Somavia. Il a placé la barre très haut. En tant qu'Etat Membre, nous voulons une fois encore saisir cette occasion pour répéter que nous soutenons les principes, valeurs et normes de l'OIT et que nous sommes résolus à les appliquer et à les promouvoir.

---

*Original anglais: M. SAT (gouvernement, Cambodge)*

---

C'est un grand honneur pour moi que de m'adresser à cette Conférence, au nom du ministère du Travail et de la Formation professionnelle et du gouvernement royal du Cambodge, afin de vous tenir au fait de l'évolution récente, dans ce pays, en matière de liberté syndicale. Les relations professionnelles au Cambodge se sont considérablement améliorées au cours de la dernière décennie. Les organisations d'employeurs et de travailleurs ont gagné en maturité dans leurs relations. En l'absence de tribunal du travail, un conseil d'arbitrage a été créé avec l'aide de l'OIT en 2003. Cette instance tripartite quasi-judiciaire chargée de régler les conflits collectifs du travail, largement reconnue au niveau national et international en tant que tribunal du travail totalement indépendant a un rôle très important dans nos relations professionnelles. Le nombre de cas soumis à ce conseil est passé de 145 en 2010 à 185 en 2011. Le nombre de grèves a considérablement diminué - 45 en 2010, mais seulement 34 en 2011. Nous avons bien progressé au cours de la dernière décennie, mais continuons de consacrer beaucoup de temps et de ressources, avec les employeurs et les syndicats, à l'amélioration régulière des relations professionnelles en général, et nous espérons que l'OIT continuera de soutenir nos partenaires dans cette démarche.

Au sujet de la liberté syndicale, nous avons ratifié les conventions n°s 87 et 98 en 1999. Avec cette ratification, le gouvernement royal a mis en place tous les mécanismes nécessaires pour promouvoir et protéger la liberté syndicale. Le droit des employeurs et des travailleurs de s'associer est bien défini dans la Constitution et le droit du travail. Selon ce cadre de réglementation, les travailleurs et les employeurs peuvent librement se regrouper dans des syndicats au sein de leurs organisations respectives. Ce droit comprend la liberté d'adhérer ou non à toute association. Notre droit du travail permet aux travailleurs de former plusieurs syndicats dans une seule entreprise. Nous avons un cas où une usine de 5 000 travailleurs a 17 syndicats. En avril 2012, nous avons plus de 2 500 syndicats basés dans des entreprises, 60 fédérations syndicales, dix confédérations et une alliance nationale, fondée le 26 avril 2012, qui est le syndicat national du Cambodge. Il convient de noter qu'environ 90 pour cent des syndicats ont été constitués dans le secteur de l'habillement et de la chaussure, qui rassemble 500 manufactures, et je souhaiterais que la protec-

tion de la liberté syndicale au Cambodge soit considérée sur la base de ces données chiffrées.

En ce qui concerne l'amélioration des conditions de travail, le gouvernement et les partenaires sociaux, avec l'appui technique de l'OIT, ont décidé de mettre en place en 2011 un programme de contrôle dénommé *ILO Better Factories Cambodia* (ILO-BFC). Le BFC a pour objet de surveiller et contrôler les conditions de travail dans le secteur de l'habillement, parallèlement aux inspecteurs du travail.

Le dialogue social a lui aussi progressé cette dernière décennie. Pour assurer un dialogue direct entre le gouvernement et le secteur privé, le Premier ministre Samdech Akka Moha Sena Padei Techo Hun Sen a institué un forum associant le secteur public et le secteur privé, le G-PSF, en 1999, lequel comporte neuf groupes de travail, chacun chargé de questions spécifiques et co-présidé par un ministre d'Etat et un représentant du secteur privé. Le huitième groupe de travail s'occupe des questions d'emploi et des questions sociales intéressant l'OIT, les travailleurs et les employeurs, notamment des questions de droit et de réglementation, ainsi que des problèmes particuliers qui se posent aux entreprises établies dans le pays, et enfin de promouvoir l'activité économique. Il existe par ailleurs de nombreuses commissions tripartites, telles que la commission tripartite du travail, le Conseil d'administration de la caisse nationale de sécurité sociale, l'Agence nationale pour l'emploi et sa sous-commission, ou encore le Conseil d'administration du conseil d'arbitrage, où les politiques du travail

font l'objet d'un débat tripartite puis approuvées avant d'être officiellement adoptées par le gouvernement.

La loi sur les syndicats est le produit d'une longue série de réunions tripartites de consultation engagées fin 2010, l'OIT assumant la fonction de modérateur. La plénière était coprésidée par le représentant du ministère du Travail et de la Formation professionnelle, un représentant des syndicats et un représentant des employeurs. Après chaque réunion, le gouvernement invitait aussi toutes les parties à soumettre leurs nouvelles observations. Les suggestions de l'OIT étaient très appréciées. Ces réunions tripartites duraient une journée entière, de sorte que les partenaires sociaux disposaient largement du temps nécessaire pour un débat complet. Le processus était détaillé et exhaustif, la traduction étant assurée pour les investisseurs du secteur privé. Le projet de loi a été communiqué au BIT à Genève pour examen et observations, puis une autre consultation tripartite a été organisée. Le ministère a revu le texte, qui a ensuite été présenté en Conseil des ministres pour approbation avant d'être transmis à l'Assemblée nationale. Au nom du ministère du Travail et de la Formation professionnelle, du peuple cambodgien et du gouvernement royal du Cambodge, je voudrais maintenant remercier chaleureusement l'OIT pour son aide et son appui. J'espère que l'OIT continuera de soutenir tous les acteurs tripartites dans les efforts déployés pour améliorer et développer progressivement notre système de relations professionnelles.

*(La séance est levée à 10 h 50.)*

## Neuvième séance

Vendredi 8 juin 2012, 14 h 40

Présidence de M. Alburquerque de Castro

### RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

---

*Original espagnol:* Le PRÉSIDENT

---

Nous allons reprendre la discussion sur les rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.

---

*Original lao:* M. DOUANGPHACHANH (*travailleur, République démocratique populaire lao*)

---

Au nom de la Fédération des syndicats de la République démocratique populaire lao, je voudrais dire toute notre gratitude au Directeur général du Bureau international du Travail pour l'appui qu'il nous a prêté. Nous saluons également le rapport présenté à la Conférence sur l'emploi des jeunes, qui témoigne de ce qu'il a fait pour promouvoir les idéaux de justice sociale dans le cadre des normes de l'OIT, l'accent étant placé sur le développement du cadre juridique de l'administration du travail.

La Fédération des syndicats de la République démocratique populaire lao se félicite que le gouvernement ait ratifié les conventions de l'OIT ainsi que d'autres conventions internationales concernant la protection des droits et des intérêts des travailleurs.

Le gouvernement a en outre procédé à une révision de sa législation ces dernières années pour la rendre conforme à ces conventions internationales. Dans le même temps, la Fédération des syndicats de la République démocratique populaire lao a fait un gros travail d'éducation, de formation, de diffusion des textes relatifs au travail auprès des travailleurs pour que chacun soit informé des droits des travailleurs, des droits syndicaux et autres droits connexes.

Dans notre pays, les partenaires sociaux tripartites coopèrent avec le BIT en matière de promotion de la protection sociale. Nous avons maintenant créé un centre de ressources pour les travailleurs migrants et nous envisageons de réviser et de parfaire la loi relative au salaire minimal, qui a été promulguée par le gouvernement le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Des séminaires ont aussi été organisés sur la négociation collective, les conventions collectives sur la santé et la sécurité au travail, sur l'amiante, sur les travailleurs migrants et sur d'autres activités avec l'appui du bureau régional du BIT à Bangkok et d'autres organisations internationales.

La Fédération syndicale lao a également signé un mémorandum d'accord sur les programmes par pays relatifs au travail décent pour la période 2011-2015. C'est à elle ainsi qu'aux organisations tripartites

nationales et à nos partenaires en matière de développement qu'il incombe maintenant de mettre en œuvre la promotion des droits et des principes fondamentaux au travail ainsi que les grands principes en matière d'emploi, de protection sociale et de dialogue social sur la base de nos objectifs stratégiques, qui sont inscrits dans le septième plan national de développement socio-économique.

Les politiques et les stratégies du Bureau international du Travail sont nos principes directeurs en matière de législation et de politique nationale en matière de protection sociale. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier le BIT ainsi que toutes les organisations syndicales amies de nous avoir soutenus par leur expérience ou par des ressources financières. Nous espérons que leur assistance technique et leur coopération continueront à nous être accordées à l'avenir.

---

*Original anglais:* M. LOKUGE (*ministre du Travail et des Relations professionnelles, Sri Lanka*)

---

Permettez-moi d'abord de féliciter le Président à l'occasion de son élection à la présidence de la 101<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. C'est pour moi un grand plaisir de prendre la parole devant cette auguste assemblée.

Le Sri Lanka salue le rapport du Directeur général, très complet et riche en informations, ainsi que ce qui a été obtenu pour les 19 résultats en vertu des cinq objectifs stratégiques qui couvrent les domaines des emplois décents, de la protection sociale, du dialogue social, des principes et droits fondamentaux au travail, et de la cohérence des politiques.

Le Sri Lanka croit fermement que le travail décent est un moyen essentiel pour améliorer la vie des citoyens. Dans le cadre du Mahinda Chinthana et du plan de développement sur dix ans – Vision pour l'avenir –, qui incarnent la volonté politique et l'engagement de Son Excellence Mahinda Rajapaksa, Président du Sri Lanka, à améliorer la vie de tous les habitants du Sri Lanka, le gouvernement déploie tous ses efforts à travers des politiques et des stratégies, pour assurer une croissance inclusive et atteindre les objectifs susmentionnés.

Le Sri Lanka, au fil des années, a entrepris plusieurs initiatives visant à aborder les problèmes du chômage, du sous-emploi, de la pauvreté, de l'inégalité et de l'injustice sociale, en instaurant un cadre juridique et politique approprié, en renforçant les capacités, en assurant la formation professionnelle et l'acquisition de compétences, et par la promotion de l'entrepreneuriat.

La politique nationale de Sri Lanka en matière de ressources humaines et d'emploi constitue un cadre directeur de grande ampleur et a été conçue par le biais d'un vaste processus tripartite de consultation. En outre, notre pays a élaboré une politique et un plan d'action pour le travail décent à l'échelon national. Cette politique donne des orientations globales pour la création d'emplois de qualité.

En outre, le Sri Lanka a élaboré un plan d'action national pour l'emploi des jeunes, en vue d'analyser le problème, de concevoir des mesures, et de coordonner et de suivre les résultats. Nous avons également conçu une politique nationale sur les migrations de main-d'œuvre, fondée sur le cadre multilatéral de l'OIT pour les migrations de main-d'œuvre. Cette politique qui, je suis fier de l'annoncer, constitue une initiative novatrice dans l'Asie du Sud-Est, énonce l'engagement de l'Etat à garantir la migration en toute sécurité de travailleurs qualifiés, conformément aux principes de bonne gouvernance et aux conventions internationales dans ce domaine.

Le Sri Lanka s'est engagé à éliminer les pires formes de travail des enfants d'ici à 2016, et une feuille de route a été établie. Par conséquent, des amendements ont été apportés à la loi n° 47 sur l'emploi des femmes, des jeunes et des enfants (1956). En outre, des règles ont été introduites pour interdire l'emploi des jeunes de moins de 18 ans dans 51 professions considérées comme dangereuses.

J'aimerais citer une autre mesure importante prise par le Sri Lanka en ce qui concerne les droits au travail: l'amendement à la loi n° 43 sur les conflits du travail (1950), qui a pris effet en juin 2011, concernant l'augmentation des amendes pour les pratiques déloyales du travail.

L'élaboration de la politique nationale sur le VIH/sida dans le monde du travail à Sri Lanka est une autre mesure phare, témoignant de l'engagement de notre pays en faveur de la santé de la main-d'œuvre.

Notre gouvernement se félicite du soutien et de la coopération de l'OIT dans toutes les initiatives susmentionnées, qui ont été mises en œuvre dans le cadre d'un processus consultatif tripartite.

Je suis aussi heureux de relever qu'il y a eu une diminution importante du nombre de grèves et de conflits au travail à Sri Lanka, ce qui est dû principalement à la mise en place de programmes sur le dialogue social et la coopération sur le lieu de travail. Les initiatives en faveur du socle de protection sociale, l'élaboration de la nouvelle loi-cadre sur la sécurité et la santé au travail et la mise en place d'un régime d'assurance contre les accidents au travail sont d'autres mesures importantes.

La réalisation des objectifs du travail décent n'est pas une tâche facile. Mais il est urgent, dans le monde d'aujourd'hui, de s'employer à atteindre ces nobles objectifs. Nous devrions donc prendre des mesures en faveur d'un développement solidaire grâce à des idées novatrices et en utilisant toutes les mesures possibles dans le cadre d'un processus de prise de décisions au niveau collectif.

Le Sri Lanka est fermement convaincu que des solutions durables aux problèmes mondiaux sont indissociables de la participation active des femmes aux prises de décisions à tous les niveaux. Elles sont les agents du changement et du développement. Investir dans les femmes contribuera donc à éliminer la pauvreté et la discrimination.

J'aimerais adresser les vifs remerciements de Sri Lanka à M. Juan Somavia, le Directeur général sortant, qui a contribué à préserver le bien-être des populations des Etats Membres de l'OIT. Nous le remercions pour les services inestimables qu'il a rendus au cours de son mandat.

Au nom du gouvernement de Sri Lanka, je félicite M. Guy Ryder pour son élection au poste de Directeur général du BIT et lui souhaite plein succès dans l'accomplissement de ses tâches. Je tiens aussi à l'assurer du soutien et de la coopération sans faille du gouvernement de Sri Lanka dans toutes les futures actions de l'OIT.

---

*Original arabe: M. EZZAOUIA (ministre des Affaires sociales, Tunisie)*

---

Permettez-moi tout d'abord d'adresser mes plus sincères félicitations à Monsieur Guy Ryder à l'occasion de son élection comme Directeur général du Bureau international du Travail. Nous lui souhaitons plein succès dans la direction des travaux de cette Organisation vénérable.

Je me dois également de féliciter Monsieur Rafael Alburquerque de Castro pour son élection à la tête de cette 101<sup>e</sup> session.

Enfin, j'adresse mes sincères remerciements à Monsieur Juan Somavia pour le travail important qu'il a accompli au cours de son mandat. Il suffit à ce propos de signaler l'importance des sujets qui avaient été abordés dans ses rapports soumis aux Conférences internationales du Travail au fil des ans et qui ont permis de consacrer la notion de travail décent comme meilleur moyen de faire face aux crises et de réduire la pauvreté, de manière à réaliser le développement global dans le cadre d'une mondialisation équitable.

L'ordre du jour de la présente session comporte un projet de recommandation concernant les socles nationaux de protection sociale. Il s'agit là sans aucun doute d'un instrument juridique important qui, une fois adopté, constituera un socle de protection sociale qui servira de modèle aux Etats Membres dans le cadre d'un dialogue entre les parties concernées et en fonction des niveaux d'évolution de chaque pays, de manière à assurer une couverture sociale, un revenu minimum et un droit aux services de base.

Le gouvernement de la Tunisie espère recevoir une assistance technique de la part du Bureau international du Travail pour lui permettre d'établir un mécanisme de protection des chômeurs et de lutte contre la pauvreté, au financement duquel participeront l'Etat et les organisations d'employeurs et de travailleurs.

Notre Conférence discute cette année d'un sujet extrêmement important compte tenu de ses répercussions sur la stabilité sociale, à savoir l'emploi des jeunes. Le rapport relatif à ce sujet indique que le chômage des jeunes atteint un taux jamais égalé. En effet, quatre jeunes sur dix sont au chômage. Selon le même rapport, les mouvements de protestations menés par les jeunes réclamant du travail, de la dignité et de la justice sociale ont été à l'origine de l'étincelle qui a permis de renverser les régimes tyranniques dans le cadre du Printemps arabe.

L'emploi des jeunes en Tunisie constitue l'un des grands défis auxquels doit faire face le gouvernement tunisien. En effet, lors du premier trimestre de 2010, le taux de chômage des 15-29 ans représentait 35,6 pour cent et touchait principalement les jeunes titulaires de diplômes supérieurs.

Dans le but d'évaluer les résultats des programmes d'emploi, y compris des mécanismes relatifs au travail indépendant, d'identifier les problèmes et les moyens de les résoudre, et de présenter des propositions en vue de l'élaboration d'une politique de l'emploi qui réponde aux aspirations des jeunes, un congrès national sera organisé à la fin du mois courant en collaboration avec l'OIT et avec la participation des services concernés du gouvernement, des organisations de travailleurs et d'employeurs et de la société civile.

La Tunisie accorde une importance particulière aux normes internationales de travail, comme le montre le nombre de conventions internationales du travail qui ont été ratifiées jusqu'à maintenant, à savoir 58 conventions parmi lesquelles les huit conventions fondamentales.

L'intérêt en matière de normes s'est amplifié après la révolution. En effet et à l'issue de la consultation des organisations d'employeurs et de travailleurs, il a été décidé de ratifier la convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978, et la convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981, qui complètent la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et la convention (n° 98) sur

le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, de même que la convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976.

Dans le but de consacrer le dialogue social tripartite entre le gouvernement, l'Union générale tunisienne du travail et l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, un séminaire tripartite a été organisé à la fin du mois de mai 2010 avec la participation efficace du Bureau international du Travail et le soutien du gouvernement belge. L'objectif du séminaire était de lancer le projet de promotion du dialogue social, dans le but d'établir un contrat social en vertu duquel les trois parties s'engagent à assurer les conditions adéquates susceptibles de réaliser des réformes économiques et sociales pour répondre aux objectifs de la révolution et aux aspirations du peuple tunisien.

Ce contrat représente un pas sur la voie de l'édification d'un pacte sociétal qui réunira les partis politiques, les organisations professionnelles et la société civile. Il est prévu que ce contrat social soit signé le 14 janvier 2013 à l'occasion du deuxième anniversaire de la révolution tunisienne.

*(La séance est levée à 15 heures.)*

## Dixième séance

Vendredi 8 juin 2012, 15 h 45

Présidence de M. Matthey et de M. Sukayri

### RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

#### Le PRÉSIDENT

Nous allons reprendre la discussion sur les rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.

*Original espagnol: M. LUNA SÁNCHEZ (gouvernement, Colombie)*

Permettez-moi tout d'abord de féliciter M. Guy Ryder, au nom du gouvernement de la Colombie, de son élection en tant que Directeur général et de remercier M. Juan Somavia de la volonté dont il a fait preuve pendant tout son mandat pour appuyer les efforts de mon gouvernement dans la consolidation des relations du travail en Colombie.

Il y a sept mois, et après neuf ans, le gouvernement de mon pays a créé le ministère du Travail, délivrant un message profond à tous les partenaires sociaux du monde du travail et des entreprises, aux autres gouvernements et aux organismes internationaux, notamment l'OIT. Le nouveau ministère du Travail est la concrétisation du désir de ce gouvernement, sous l'égide du Président M. Juan Manuel Santos et du ministre, M. Rafael Pardo, de donner la priorité aux instances tripartites de dialogue social, à la lutte contre la violence et l'impunité, à la pleine garantie des libertés syndicales, à la création d'emplois et à la consolidation du système d'inspection et de surveillance.

Mais les changements survenus en Colombie dans le domaine du travail vont bien plus loin que la création d'un simple ministère. Les homicides de syndicalistes, que nous regrettons et condamnons fermement, ont diminué de 85 pour cent. Deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille entreprises ont souscrit à notre politique récente de formalisation du travail. Nous avons créé 395 000 nouveaux emplois pour les jeunes de moins de 28 ans et nous avons consolidé le dialogue social tripartite. Nous avons mis en œuvre un certain nombre de normes avancées qui visent à combattre la discrimination à l'encontre des représentants syndicaux.

En ce qui concerne le dialogue social, l'instance principale de dialogue de notre pays qu'est la Commission de concertation sur les politiques salariales et du travail, fonctionne activement. En 2011, cette commission s'est réunie à 12 reprises et, pour la première fois en 5 ans, elle s'est accordée pour

augmenter le salaire minimum de 5,8 pour cent en 2012.

La Commission du secteur public est parvenue à promulguer le décret n° 1092 de 2012 qui régle la négociation entre les syndicats d'agents du secteur public et les entités publiques.

La Commission interinstitutionnelle des droits de l'homme a lancé un dialogue ouvert concernant la méthode à suivre dans les enquêtes sur les crimes perpétrés contre des syndicalistes. Dans l'objectif de régler un certain nombre de conflits, la CETCOIT, Commission spéciale de traitement des conflits déferés à l'OIT, a établi 23 accords dans les dernières semaines.

En ce qui concerne la lutte contre la violence et l'impunité, nous avons constaté un recul important de la violence contre les syndicalistes ces dernières années. D'après une étude émanant du bureau du Procureur général de la nation, pour la période 2000-2011, dans 17,7 pour cent des cas d'homicides de syndicalistes, le mobile est lié à l'activité syndicale de la victime, mais dans la plupart des cas, il ne l'est pas. Nonobstant, notre gouvernement poursuivra ses efforts infatigables pour éradiquer complètement ce fléau, qui est absolument inacceptable dans toutes ses manifestations.

Pour ce faire, nous avons perfectionné les systèmes de protection des membres de groupes syndicaux. Nous avons élargi la couverture du programme de protection, permettant ainsi à presque 1 400 syndicalistes d'être protégés. À la suite de l'accord tripartite conclu, le bureau du Procureur général de la nation a créé une unité qui se consacre exclusivement aux enquêtes concernant les délits contre les personnes appartenant à des organisations syndicales. J'en veux pour preuve, illustrant notre engagement à l'égard de cette question, que le Procureur général de la nation, M. Montealegre, est parmi nous à cette Conférence.

Les efforts que nous avons déployés ont été considérables et nous ont permis de faire des progrès inestimables: jusqu'en 2002, seulement deux décisions de justice avaient condamné des crimes contre des syndicalistes. À l'heure actuelle, 425 jugements ont été rendus, se traduisant par la condamnation de 530 personnes.

En matière de garanties syndicales, l'Etat de Colombie s'efforce dans la mesure du possible de pénaliser ceux qui concluent des conventions collectives qui octroient de façon générale de meilleures conditions aux travailleurs non syndiqués. Notre gouvernement travaille en outre à la modernisation de la législation en vigueur et bien sûr, à

l'amélioration du système d'inspection et de surveillance. Telle est notre histoire récente. Elle est faite d'avancées sans précédent qui nous livrent des enseignements importants pour l'avenir et démontrent l'engagement de notre Etat à l'égard de l'OIT. Bien évidemment, cette histoire nous met face à d'immenses défis, que notre gouvernement se propose de relever à l'aide du dialogue social et de la coopération internationale.

---

*Original anglais: M. MADADA KYEBAKOZE (ministre d'Etat pour les personnes âgées et les personnes handicapées, Ouganda)*

---

Je voudrais me faire l'écho de tous ceux qui vous ont déjà transmis leurs félicitations pour votre élection à la présidence, mais plus encore pour votre direction de cette Conférence si importante.

Je salue le Directeur général, Juan Somavia, ainsi que tout le personnel du Bureau international du Travail pour avoir continué de défendre la justice sociale et la mondialisation équitable, véritables moteurs du changement dans le monde du travail. Je salue également M. Guy Ryder, le nouveau Directeur général, et lui transmets nos félicitations pour son élection.

Le monde est aujourd'hui confronté à un péril qui appelle des mesures d'urgence, je veux parler du chômage des jeunes. D'après le rapport de janvier 2012 du BIT sur les tendances mondiales de l'emploi, ce ne sont pas moins de 600 millions d'emplois qui devraient être créés d'ici dix ans. Le chômage des jeunes dans le monde nécessite un réaménagement des politiques macroéconomiques: désormais ce sont la création d'emplois de qualité et le travail décent qui devront être leur objectif prioritaire.

En Afrique sub-saharienne, de nombreux jeunes doivent travailler pour s'assurer un revenu, dans un contexte marqué par une pauvreté omniprésente et un déficit de protection sociale. Si le nombre de jeunes actifs a augmenté de 29,8 pour cent, le chômage des jeunes a fait quant à lui un bond de 34,2 pour cent au cours des dix dernières années.

En Ouganda, l'économie enregistre une croissance moyenne annuelle de 7 pour cent depuis une dizaine d'années, mais la création d'emplois ne suit pas. Qui plus est, la forte croissance démographique et, par conséquent, de l'effectif de la population active, estimé à 13,4 millions de personnes en 2009-10, aggrave la problématique du chômage et du sous-emploi, qui touchent particulièrement les jeunes.

Dans notre pays, où 4,4 millions de personnes travaillent dans le secteur informel, et où l'on ne trouve que 0,6 pour cent de la population active dans le secteur formel, la création d'emplois décents et durables a été à la fois un énorme défi à relever et un rêve à réaliser.

Qu'a fait notre gouvernement pour relever le défi? Il a réorienté ses politiques, dans le but de mettre en place les conditions les plus favorables à la création d'emplois, de promouvoir le travail décent, et d'assurer un véritable développement du capital humain. Il a établi à cet effet en 2010 un plan national de développement sur cinq ans, et élaboré une politique nationale de l'emploi structurée autour d'un thème fédérateur: augmenter les possibilités de travail décent et la productivité, et œuvrer ainsi au service d'une transformation socioéconomique.

S'agissant du très grave problème du chômage des jeunes, le gouvernement a mis sur pied en leur

faveur un fonds de capital-risque doté de 18 millions de dollars des Etats-Unis. Cette initiative est complétée par une formation à l'entrepreneuriat, dont le but est de donner aux jeunes la possibilité d'acquérir toutes les compétences nécessaires pour pouvoir trouver un emploi rémunérateur et créer de petites entreprises.

L'agriculture assure une source de revenu à 80 pour cent de la population du pays. Notre gouvernement, dans le cadre du programme de modernisation de notre secteur agricole, a décidé de concentrer son action sur les petites exploitations rurales, dans le but d'augmenter, l'employabilité et les revenus. Les jeunes font partie du groupe cible.

En ce qui concerne la protection sociale, l'Ouganda a lancé en 2011 un programme en faveur des ménages les plus pauvres et des personnes âgées, qui compte aujourd'hui 12 300 bénéficiaires. Le programme assure à ces derniers le versement mensuel d'une somme qui améliore leur situation dans divers domaines – accès aux services de santé, alimentation, éducation, acquisition de matériel scolaire. Ce projet pilote pourrait être converti en un véritable programme national de protection sociale.

Pour ce qui est de l'élaboration des politiques, l'Ouganda demande à l'Organisation de bien vouloir lui fournir l'assistance technique nécessaire pour mettre sur pied une véritable politique de protection sociale, axée essentiellement sur le secteur informel.

L'Ouganda fait partie des pays d'Afrique qui bénéficient d'un programme de promotion du travail décent. La première phase de notre programme s'est achevée en 2010, la seconde est en cours d'élaboration. Ma délégation souhaiterait qu'il soit procédé à une harmonisation des programmes de promotion du travail décent mis en œuvre en Afrique, afin de permettre une mise en commun des expériences, des innovations et des bonnes pratiques de la région.

Je tiens pour conclure à remercier l'OIT pour l'assistance technique et financière qu'elle nous a fournie dans le contexte de divers programmes nationaux. Je vous confirme que le gouvernement de la République d'Ouganda est résolument fidèle aux objectifs, principes et valeurs énoncés tant dans la Déclaration de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable que dans l'Agenda du travail décent; c'est le seul moyen de redonner une dimension humaine à un modèle de développement capitaliste qui fait peu de cas des plus déshérités.

---

*Original anglais: M. PANYANOUVONG (employeur, République démocratique populaire lao)*

---

Au nom de la Chambre nationale de commerce et d'industrie lao et en tant que représentant des employeurs, je suis très fier que me soit donnée l'occasion d'assister à la 101<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail.

La Chambre nationale de commerce et d'industrie lao s'attache à promouvoir et à renforcer l'emploi, ce qui a pour effet de favoriser les investissements locaux et étrangers dans la formation et le développement des compétences dans des secteurs tels que l'électricité, l'irrigation et l'industrie. Elle contribue également au financement de la formation des jeunes afin de doter ces derniers des compétences nécessaires pour travailler dans l'industrie, les services et d'autres secteurs ayant besoin de travailleurs qualifiés. Tous ces efforts ont pour objectif de

promouvoir l'emploi des jeunes dans les zones rurales et urbaines.

Pour améliorer la situation des travailleurs dans les entreprises, notre Chambre nationale de commerce et d'industrie a mis en place, en coopération avec les employeurs, un système de sécurité sociale contributif, conformément à la nouvelle réglementation sur la sécurité sociale. Les entreprises ont également signé un accord spécial fournissant une assurance-maladie aux travailleurs.

La Chambre nationale de commerce et d'industrie lao joue un rôle important dans le développement des entreprises. Nous aidons de façon active les entreprises qui veulent se développer. Nous contribuons aussi aux relations professionnelles et nous encourageons les entreprises à assumer leurs responsabilités sociales, notamment en créant davantage d'emplois pour les jeunes. La Chambre nationale de commerce et d'industrie lao encourage aussi le secteur informel à s'intégrer dans l'économie formelle pour mieux contribuer à la création de compétences et à la formation.

Au nom de l'organisation des employeurs, je peux affirmer que la politique nationale visant à promouvoir les investissements nationaux et étrangers a favorisé au maximum la création d'emplois bien rémunérés en milieu rural. Cette politique permet de lutter contre l'exode rural en créant des emplois dans les campagnes. Ceci, ajouté à la mise en œuvre des programmes de l'Organisation internationale du Travail, dirigée sur le terrain par le gouvernement, par l'OIT elle-même et par d'autres organisations, va dans le sens des priorités que nous nous sommes fixées en matière de recherche et crée des conditions encore plus propices à la création d'emplois décents et de qualité. Il est important dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique de renforcer le tripartisme au Laos.

Au nom des employeurs, nous allons continuer à coopérer avec le gouvernement à la mise en œuvre des projets de l'Organisation internationale du Travail dans des domaines tels que le travail des enfants, les travailleurs migrants et leur sécurité, et la promotion du rôle des femmes dans les entreprises et, par voie de conséquence, dans la société. La Chambre nationale de commerce et d'industrie lao souhaite remercier l'Organisation internationale du Travail pour l'assistance technique qu'elle nous fournit. Nous sommes convaincus que les autres organisations spécialisées dans le monde du travail continueront à aider les organisations représentant les travailleurs du Laos à renforcer leurs capacités.

Au nom de la Chambre nationale de commerce et d'industrie lao, qui représente les employeurs, je voudrais rendre hommage à l'Organisation internationale du Travail pour toutes les réalisations qu'elle a accomplies jusqu'à présent. Je souhaite à la 101<sup>e</sup> Conférence et à tous ses participants beaucoup de réussite.

---

*Original arabe: M. KHIAT (gouvernement, Algérie)*

---

Tout d'abord, je souhaiterais à mon tour féliciter chaleureusement le Président de cette 101<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail et je saisis l'occasion qui m'est donnée pour remercier chaleureusement M. Juan Somavia et lui exprimer mon admiration. Je le remercie des efforts qu'il a déployés à la tête du BIT pour faire avancer les objectifs et les principes de notre Organisation. Ces progrès ont fait de notre Organisation un partenaire incontournable au sein du système des Nations

Unies et des autres sphères internationales. Je voudrais également féliciter M. Guy Ryder à l'occasion de son élection comme Directeur général du BIT. Je lui souhaite plein succès dans ses fonctions.

Nous vivons aujourd'hui une crise monétaire et économique sans précédent, dont les conséquences ne cessent de menacer l'avenir des nations.

Je ne peux à cet égard que saluer la participation pleine et active de l'Organisation à tous les efforts déployés afin de mitiger les effets de cette crise et dynamiser les économies pour revenir à une croissance créatrice d'emplois. L'Organisation s'appuie dans sa quête sur la promotion du travail décent et la garantie de la protection sociale pour tous, surtout que la population mondiale a dépassé en 2011 les 7 milliards d'habitants.

L'inscription de ces deux sujets importants à l'ordre du jour de cette Conférence témoigne de l'intérêt constant que porte l'Organisation à l'emploi, notamment celui des jeunes et la nécessité de créer un socle de protection sociale qui assure à chaque citoyen les conditions d'une vie digne. Il est certain que les discussions qui se déroulent au sein des commissions permettront de tirer les leçons des récentes expériences, pour en déterminer les points forts et les points faibles et trouver les moyens de régler ces derniers.

L'Algérie est un pays où les jeunes constituent 70 pour cent de la population et nous avons pris conscience très tôt de la nécessité de mettre en place des mécanismes qui facilitent leur insertion professionnelle, notamment les nouveaux arrivants sur le marché du travail. Nous avons ainsi dès le début des années 90 mis en place des mécanismes ciblés qui ont évolué en fonction des ressources disponibles et la rectification des erreurs constatées sur le terrain. Notre gouvernement a adopté en 2008 un plan pour la promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage. Ce plan est basé sur une approche économique du problème du chômage, qui s'appuie sur les investissements créateurs d'emploi et la valorisation des ressources humaines. Cette valorisation se fait par la promotion de la formation et la modernisation du marché de l'emploi à travers la réforme de notre Agence nationale pour l'emploi et la rationalisation de ses activités.

Le plan vise également à stimuler l'esprit d'entreprise chez les jeunes et prévoit la création d'une nouvelle entité spécialisée dans la promotion de l'insertion professionnelle des jeunes à la recherche d'un premier emploi, en privilégiant leur intégration dans le secteur économique de la production.

Pour ce qui est de la protection sociale, je souhaiterais vous dire que notre système de sécurité sociale couvre pratiquement tous les risques mentionnés dans les conventions de l'OIT, notamment la maladie, la vieillesse, la maternité, les accidents du travail, les maladies professionnelles et la retraite. Notre régime de protection sociale a connu dans son histoire une multitude de réformes qui visaient à répondre aux attentes de la société algérienne, parmi elles l'encrage du principe de solidarité nationale, pierre angulaire de notre politique sociale.

Notre système de sécurité sociale contribue aussi à un partage des revenus entre les actifs et les non actifs. C'est un mécanisme d'égalité sociale dont l'efficacité se mesure au niveau de protection qu'il confère à la population.

Nous vivons des circonstances internationales difficiles qui nous obligent à doubler d'efforts pour

faire face à cette crise économique et ses conséquences sociales. Nous nous devons de préserver la paix sociale qui ne peut se concrétiser qu'à travers un dialogue constructif qui favorise les investissements et la croissance, seule à même d'assurer la stabilité des relations professionnelles, la protection de l'emploi et la promotion de la protection sociale.

Les travailleurs palestiniens continuent à faire face aux obstacles de toutes sortes qui les empêchent de rejoindre leurs lieux de travail et limitent leurs mouvements. Nous saluons les efforts que déploie notre Organisation pour venir en aide aux travailleurs et aux employeurs palestiniens, et nous réitérons notre appel à la communauté internationale pour qu'elle assume ses responsabilités envers le peuple palestinien et permette aux travailleurs palestiniens de gagner leurs vies et nourrir leurs enfants. Nous exhortons également l'Organisation des Nations Unies à assumer ses responsabilités afin de protéger le peuple palestinien et défendre les travailleurs palestiniens ainsi que leurs droits au travail et à une vie digne.

---

*Original arabe: M. ALBAKRY (ministre du Travail et de la Main-d'œuvre, Oman)*

---

Je voudrais féliciter le Président de la Conférence, les membres du bureau et les représentants des groupes régionaux pour leur élection qui reflète notre confiance dans leur travail et une reconnaissance de leur capacité à mener à bien les travaux de la Conférence.

Je voudrais aussi exprimer mon estime à M. le Président du Conseil d'administration et à M. le Directeur général pour les efforts qu'ils ont déployés et qui ont permis à notre Organisation d'élargir ses activités et d'avancer fermement vers la réalisation de ses objectifs.

Je voudrais aussi féliciter M. Guy Ryder d'avoir été élu comme nouveau Directeur général pour la prochaine période.

L'ordre du jour de la Conférence comporte des points importants qui concernent les principes et les droits fondamentaux au travail, la protection sociale et la crise de l'emploi des jeunes qui constitue un problème mondial qui a des répercussions économiques, sociales et humaines dans un contexte où les défis en matière de développement ne peuvent être résolus sans des efforts communs.

En ce qui concerne la protection sociale, elle représente la base du développement global et durable du Sultanat d'Oman et vise à fournir aux citoyens des possibilités en matière d'éducation, de formation, de travail, de soins de santé, de protection de la maternité et de l'enfance. La protection sociale a également pour but d'assurer les besoins fondamentaux de la vie à tous les membres de la société quels que soient leur niveau et leur âge, en fournissant notamment des prestations sociales aux demandeurs d'emploi, des allocations d'études, de formation et d'emploi et une aide financière pour leur permettre de démarrer un travail indépendant.

Pour ce qui est des principes et des droits fondamentaux au travail, le Sultanat d'Oman a ratifié une série de conventions fondamentales du travail, concernant notamment le travail forcé, l'âge minimum d'accès à l'emploi, l'interdiction des pires formes de travail des enfants, l'interdiction du travail obligatoire. Par ailleurs, une procédure est engagée en vue de la ratification de la convention concernant le droit d'organisation et de négociation collective, compte tenu de l'évolution intervenue dans les rela-

tions de travail au Sultanat du fait de la création de la Fédération générale des travailleurs du Sultanat d'Oman et de la constitution de 151 syndicats de travailleurs qui représentent les travailleurs des sociétés et établissements dans les différents secteurs et activités économiques. Un comité de dialogue social englobant les partenaires tripartites a aussi été constitué en vue d'assurer la stabilité dans les relations de travail. Par ailleurs, le Sultanat veille à la mise en œuvre du travail décent grâce à sa coopération avec le BIT dans le cadre du Mémoire d'accord signé à ce sujet en 2010 en vue de développer les capacités techniques et scientifiques des partenaires tripartites.

Je souhaiterais affirmer que le Sultanat d'Oman est soucieux de prendre part aux efforts des différents pays pour relever les défis du développement et de l'emploi et ce, en investissant davantage dans le capital humain vu que le développement des ressources humaines est le fondement d'un développement global et durable. Il tient également à augmenter les investissements pour promouvoir le développement économique et fournir des emplois aux jeunes, à développer l'enseignement à tous ses niveaux, à étendre l'enseignement technique et la formation professionnelle en orientant l'enseignement et la formation vers l'emploi, à renforcer et favoriser les liens entre les institutions d'enseignement et le secteur privé en vue de fournir aux jeunes une formation scientifique, technique et professionnelle en fonction des besoins effectifs du marché du travail et à assurer une formation dirigée vers l'emploi aux jeunes demandeurs d'emploi non qualifiés. En effet, les jeunes sont le fondement du développement et nous devons leur assurer une formation scientifique et professionnelle qui leur permette de s'intégrer sur les marchés du travail et de prendre part à l'effort de développement de leurs pays respectifs.

---

*M<sup>me</sup> SABO (ministre de la Fonction publique et du Travail, Niger)*

---

Avant toute chose, permettez-moi, Monsieur le Président, de joindre ma voix à celle des honorables délégués qui sont déjà intervenus à cette tribune pour vous présenter, au nom de la délégation du Niger et au mien propre, nos vives félicitations pour votre élection à la présidence de cette 101<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail.

Je me dois également, en cette année exceptionnelle de l'histoire de notre Organisation commune, de rendre un hommage bien mérité à un leader hors pair, à un grand défenseur des droits au travail, M. Juan Somavia, dont le riche héritage ne laisse indifférent aucun acteur du monde du travail.

En effet, l'Agenda du travail décent dont nous vous remercions la paternité et que vous nous léguez aujourd'hui, reste et restera pendant longtemps pour nos Etats l'instrument le plus efficace de création de richesses et, par conséquent, d'épanouissement et d'autoréalisation des hommes et des femmes de par le monde.

Monsieur le Directeur général, contrairement à la tradition pour cette session exceptionnelle, vous nous avez présenté un rapport sur l'exécution du programme 2010-11 qui fournit une base pour l'évaluation du travail accompli au cours de la dernière période biennale, comme cela a déjà été fait par le Conseil d'administration.

Je ne reviendrai pas sur les rapports thématiques que vous avez présentés de 1999 à 2011, mais per-

mettez-moi, cependant, de dire que, sous vos trois mandats, vous avez fait de l'OIT une institution qui a su, par sa capacité, à s'adapter aux temps et aux lieux de manière remarquable dans le concert d'institutions leaders du monde contemporain. Aussi, soyez-en félicité.

A M. Guy Ryder, nouveau Directeur général élu par le Conseil d'administration, je voudrais dire que ma délégation et moi-même avons noté avec intérêt votre engagement à poursuivre dès votre élection l'objectif de la justice sociale pour lequel se bat notre Organisation commune.

Aussi, tout en vous manifestant sa solidarité et son soutien, la délégation du Niger, par ma voix, vous adresse ses sincères félicitations et vous souhaite plein succès dans vos nouvelles fonctions.

Membre de l'OIT depuis 1961, mon pays, le Niger, est fier aujourd'hui grâce à sa participation aux différentes activités de celle-ci de porter avec responsabilité et objectivité sa mission de promotion des objectifs de durabilité sociale vis-à-vis de son peuple.

En effet, c'est parce que nous avons compris que le libéralisme a des limites et que nos nouvelles gouvernances au plan mondial sont indéniablement nécessaires que nous n'avons pas hésité à adhérer à l'objectif du travail décent porté par l'OIT, objectif qui constitue un moyen incontestable de garantir une croissance à même de prévenir les inégalités et d'assurer par là même le véritable progrès social auquel aspirent les peuples.

Aussi, tout en réaffirmant notre engagement à suivre cette voie tracée par l'OIT, permettez-moi, à titre illustratif, d'indiquer quelques actions réalisées par mon pays en faveur de cet agenda et conformément au programme de relance économique du Président de la République, S.E. Issoufou Mahamadou, à travers des investissements sur la période 2011-2014. Il s'agit, entre autres, pour la première année, du recrutement dans la fonction publique de 536 médecins, 970 infirmiers et sages-femmes, 3 900 enseignants, 5 500 contractuels pour l'éducation de base et 250 autres agents répartis entre plusieurs départements ministériels.

Il s'agit aussi de 75 milliards de francs CFA injectés dans l'agriculture et l'élevage, 240 milliards de francs CFA pour le développement industriel, 29 milliards de francs CFA pour l'hydraulique urbaine, rurale et pastorale; de la revalorisation des traitements des fonctionnaires et des auxiliaires dans le secteur public, ainsi que les salariés des secteurs parapublic et privé; de la revalorisation des pensions des retraités; de l'organisation à Niamey, conjointement avec la Francophonie, d'un forum international sur l'emploi des jeunes, comme sa contribution à la transition vers une économie mondiale, socialement juste et respectueuse de l'environnement; de l'adoption d'une politique de protection sociale visant à garantir la couverture de tous les groupes sociaux.

Toutes les questions techniques inscrites à l'ordre du jour de la présente session présentent pour nous un grand intérêt car elles participent pleinement à la mise en œuvre de cette vision. Nous saluons plus particulièrement l'inscription à l'ordre du jour de la présente session du point relatif à l'examen et à l'adoption d'une recommandation autonome sur la protection sociale.

Aussi, les conclusions des commissions mises en place à cet effet nous seront-elles d'une contribution

particulière dans la mise en œuvre de nos programmes porteurs de travail décent.

Avant de terminer mon propos, je voudrais réaffirmer le souhait de mon pays qui amorce une ère de renaissance d'entretenir une coopération plus active avec le BIT, notamment en matière de dialogue social, de lutte contre le travail des enfants, de promotion de l'emploi et de la formation professionnelle, de la protection sociale et du renforcement des capacités de l'administration et de l'inspection du travail.

---

*Original arabe: M<sup>me</sup> BOUCHAMAOU (employeuse, Tunisie)*

---

Je souhaiterais, en mon nom et au nom des employeurs de Tunisie, féliciter le Président, ainsi que les membres du bureau, à l'occasion de son élection à la tête des travaux de cette 101<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Je lui souhaite plein succès dans ses travaux.

Je voudrais aussi remercier M. Juan Somavia, le Directeur général du BIT pour son rapport sur l'exécution du programme de l'Organisation pour la période 2010-11, ainsi que l'annexe concernant la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés.

Nous vivons aujourd'hui une période de transition en Tunisie, à travers laquelle nous tentons de créer des relations professionnelles tripartites basées sur les objectifs de développement équitable et de création d'emplois pour les jeunes et ce dans le but de redresser les indicateurs économiques, notamment la croissance et la compétitivité. Le mois dernier, nous avons lancé un programme tripartite pour relancer le dialogue social et conclure un pacte social avec l'aide du BIT que nous remercions.

Nous aspirons, à travers ce programme, à asseoir une paix sociale durable, des relations de travail basées sur le dialogue, l'entente et le soutien au travail décent, et promouvoir le développement économique.

L'Union tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat a élaboré, à travers sa commission chargée des affaires sociales, un programme de dialogue et de négociation avec nos partenaires dans le but de concevoir un nouveau modèle de relations en matière d'emploi qui crée un équilibre entre les facteurs suivants: une meilleure exploitation des ressources humaines et la protection de l'emploi, l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise, la révision du système de protection sociale que ce soit en matière de sécurité sociale ou d'assurance-maladie et l'amélioration du système d'éducation et de formation et son adaptation aux besoins des entreprises et de l'économie. C'est un programme ambitieux qui comporte d'autres aspects et qui s'étend jusqu'en 2020.

La préparation de socles de protection sociale pour la justice sociale et une mondialisation équitable, nous invite au dialogue et à la discussion pour trouver des solutions permettant la mise en place d'un régime de retraite, d'assurance-maladie et de protection contre les risques professionnels, qui protège le facteur humain et garantisse les conditions nécessaires à une vie décente. Ce régime doit également garantir la qualité de l'emploi sans faire supporter aux entreprises des coûts supplémentaires, rationaliser les allocations et promouvoir le sens de la solidarité sociale entre les couches de la société et les différentes générations. Ceci devra se faire dans le cadre d'un seuil minimal de protection sociale couvrant le plus grand nombre de travailleurs et

englobant les actifs travaillant dans les secteurs informels et le commerce parallèle qui restent synonymes de précarité sociale, de menace pour le secteur formel et les principes de la concurrence loyale, et de danger pour le consommateur.

L'emploi des jeunes est l'une de nos priorités principales et il nécessite une mobilisation générale et un dialogue approfondi portant sur les dimensions démographiques, économiques et sociales. Un dialogue qui aboutisse à une compréhension commune des problèmes rencontrés et à l'élaboration d'une stratégie claire à la réalisation de laquelle participent toutes les forces nationales.

La formation professionnelle, le développement des capacités et leur adaptation aux besoins de l'économie et des entreprises, la promotion de l'esprit d'entreprise et l'encouragement des investissements sont parmi les conditions *sine qua non* du succès de cette stratégie. C'est ce que nous allons affirmer lors de la conférence nationale sur l'emploi qui va se tenir en Tunisie à la fin de ce mois.

Nous aimons la paix et la liberté et nous espérons que tous les pays et les peuples du monde pourront en jouir, surtout le peuple palestinien dont nous soutenons la lutte et dont la souffrance nous peine. Nous appelons la communauté internationale à apporter son soutien à sa cause juste et légitime afin de pouvoir vivre dans la paix, la liberté et la souveraineté.

---

*Original anglais: M. SPRIGGS (gouvernement, Etats-Unis)*

---

Je suis très heureux de représenter le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique à cette 101<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Au nom de M<sup>me</sup> Hilda Solis, Secrétaire au Travail, je voudrais féliciter le Directeur général nouvellement élu, M. Guy Ryder, et aussi remercier très chaleureusement le Directeur général Juan Somavia pour l'excellente manière dont il a dirigé cette Organisation.

J'aimerais saisir cette occasion pour vous donner notre point de vue sur certaines questions qui, nous l'espérons, seront examinées par l'OIT au cours des prochaines années. La réalité fondamentale à laquelle nous allons faire face prochainement, c'est l'incertitude qui perdure pour l'économie mondiale. La reprise économique se poursuit et un certain nombre de pays ont présenté de bonnes statistiques de croissance, mais la faiblesse de la demande demeure un obstacle majeur à une véritable reprise mondiale. Pour un nombre bien trop grand de travailleurs dans le monde, les réalités économiques sont particulièrement dures. La reprise de l'emploi n'a pas suivi les améliorations en matière d'économie et de finances. Dans un grand nombre de pays, des travailleurs sont licenciés, le chômage de longue durée est un phénomène courant et les jeunes ont de plus en plus de difficulté à trouver un emploi. La part du travail dans le PIB continue de diminuer dans les pays développés. Un grand nombre de pays développés s'efforcent encore de retrouver le niveau d'emploi d'avant la récession et d'assurer de bons emplois pour tous, alors que dans le monde en développement, les efforts se poursuivent pour créer des emplois et sortir les gens d'une pauvreté profonde et généralisée dans de nombreux pays. Même la croissance vigoureuse que connaissent un grand nombre de pays en développement ne suffit pas à répondre aux besoins sans cesse crois-

sants de ces pays. L'OIT doit jouer un rôle directeur pour relever ces défis colossaux.

Nous devons en premier lieu faire en sorte que les protections fondamentales des travailleurs et les normes internationales du travail ne soient pas amoindries au nom de l'économie et de la réduction des coûts. Les normes et leur application sont la mission et la raison d'être de l'OIT. Seule l'Organisation internationale du Travail a l'autorité morale ainsi que le mécanisme de supervision qui permet au monde de savoir ce qui va et ce qui ne va pas dans le monde du travail. C'est à nous, les gouvernements, les entreprises et les travailleurs, de préserver le cadre juridique qui protège les travailleurs dans le monde entier; c'est à nous de soutenir et de respecter l'OIT dans ce rôle et non de lui porter préjudice.

Nous devons être vigilants pour faire en sorte que les travailleurs qui ont de plus en plus de mal à nourrir leur famille ne soient pas victimes de manquements aux normes du travail, que cette Organisation a mis un siècle à élaborer. L'inspection du travail est l'outil le plus important pour mettre en œuvre la législation du travail et garantir que les normes du travail sont respectées sur le lieu de travail, et dans ce domaine, un renforcement des capacités est nécessaire dans une grande partie du monde. Des services d'inspection du travail solides sont la source la plus importante de protection pour les travailleurs et dans un trop grand nombre de pays, cette fonction d'inspection n'a pas évolué au rythme des besoins des travailleurs.

Il est essentiel que l'OIT aide les pays qui ont besoin d'une assistance, en contribuant à renforcer les capacités des ministères et en parrainant des programmes comme le programme Better Work, qui permettent de surveiller le respect des droits des travailleurs en attendant la mise en place de systèmes d'inspection pleinement opérationnels.

L'OIT doit aussi faire face à cette réalité, à savoir que la majorité de la population active du monde n'est pas liée par la relation d'emploi traditionnelle entre employeurs et travailleurs. Dans un grand nombre de pays en développement, plus de 90 pour cent de la population travaille dans ce que l'on appelle de manière vague l'économie informelle. Des millions de personnes ont des emplois saisonniers, itinérants ou temporaires et travaillent sans contrat, sans protection, sans la moindre garantie d'avoir un travail le lendemain. Dans les pays développés aussi, un nombre croissant de travailleurs ne sont pas liés par la relation d'emploi traditionnelle. Etant donné que cette situation est une réalité pour la plupart des travailleurs du monde, nous devons comprendre clairement, de façon approfondie, les causes et les implications de cette situation difficile, et nous devons mettre en place en priorité une stratégie en vue de trouver une solution à ce problème endémique.

Dans les années à venir, alors que nous nous emploierons à évaluer, mener des réformes et fixer des priorités, un grand nombre de programmes en cours devront être poursuivis. Nous devons, dans cette tâche, rester fidèles à l'objectif essentiel et aux principes fondamentaux de l'Organisation. Ce sont eux qui doivent nous guider pour aborder les problèmes qui touchent les vrais travailleurs dans le monde réel d'aujourd'hui.

Je voudrais tout d'abord remercier M. Juan Somavia pour l'excellent travail réalisé à la tête du BIT, et féliciter Guy Ryder de son élection. Nous lui souhaitons plein succès dans l'intérêt des droits syndicaux, des droits au travail et du travail décent. Un fait sans précédent a troublé la présente session de la Conférence: le veto que la délégation des employeurs a apposé au traitement des plaintes pour violation du droit de grève. Nous appelons l'attention de tous les mandants de l'OIT sur cette attitude intolérable.

Elle porte atteinte aux principes du fonctionnement de l'OIT et bloque son outil le plus important.

Après quatre ans de crise économique et deux ans de politique d'austérité et la diminution de droits sociaux et au travail, la situation économique et sociale en Espagne est extrêmement grave. Vingt-cinq pour cent de la population active est au chômage, et celui des jeunes dépasse 50 pour cent, soit près de six millions de chômeurs.

Le gouvernement actuel a durci les politiques, dont l'intensité varie, qui sont imposées à tous les pays de l'Union européenne, sous le diktat du gouvernement allemand. Le résultat est un échec cuisant. Non seulement aucun des objectifs prévus n'a été atteint, mais la situation est bien pire qu'en mai 2010. La prime de risque de la dette espagnole est trois fois et demie supérieure à celle qui existait avant l'application de ces politiques, et on est passé du redressement à une nouvelle récession. On ne pourra pas non plus atteindre les objectifs de baisse des déficits, malgré les ajustements budgétaires brutaux. C'est ce qui arrive quand on s'attaque sciemment à tous les facteurs qui constituent la demande interne et que l'on ne stimule pas l'emploi et la croissance.

Seul le dogmatisme idéologique de ceux qui gouvernent l'Espagne et l'Europe peut expliquer autant de persévérance dans l'erreur. La deuxième erreur grave est de croire que l'on peut compenser les effets négatifs de la baisse forte et simultanée de la consommation sur l'investissement en diminuant les salaires et les droits au travail dans le but d'accroître la compétitivité et la confiance dans les marchés. Or, c'est l'inverse qui se produit. Plus il y a de chômage, plus il y a de récession et de méfiance. Des études très récentes du FMI montrent qu'il n'y a pas de corrélation entre création d'emplois et réformes du travail.

Les conséquences sont désastreuses: outre celles mentionnées plus haut, l'augmentation de la pauvreté et des inégalités sociales, la détérioration profonde des services publics et des systèmes de protection sociale. Dans nos sociétés, la plupart des gens considèrent que les gouvernements appliquent des politiques qui sont à la fois erronées et injustes, ce qui met en péril la légitimité des institutions démocratiques européennes. Comment se fait-il que les institutions européennes, le Conseil, la Commission, la Banque centrale, qui ne sont pas élus par les citoyens se permettent de proposer la violation de constitutions et de législations nationales, de conventions de l'OIT, de conventions collectives et d'accords de dialogue social? Pour agir ainsi, il faut sacrifier le dialogue social et la négociation collective, et c'est ce qui se passe en Espagne.

Jusqu'à récemment, on considérait à juste titre que l'Espagne était un pays exemplaire pour son dialogue social fructueux. Nous, syndicalistes, nous

avons donné toutes les preuves de notre volonté et de notre capacité de négocier, de nous mettre d'accord avec les chefs d'entreprises. Aujourd'hui, tout ça est fini en Espagne. Pire encore, la plus grande réforme du droit du travail dans l'histoire de la démocratie de notre pays a été approuvée en vertu d'un décret-loi sans consultation aucune des partenaires sociaux, alors que nous, syndicats, nous avons signé avec les organisations patronales un accord sur l'emploi, la négociation collective et les salaires que le gouvernement a ignoré et enfreint. Cette réforme n'a d'autre but que celui de faciliter et de rendre moins onéreux les licenciements, d'affaiblir la négociation collective et de donner aux employeurs la faculté de modifier unilatéralement les conditions de travail. C'est pourquoi pour la première fois la CC.OO. et l'UGT ont soumis à l'OIT des plaintes contre le gouvernement espagnol pour violation des conventions n<sup>os</sup> 158, 87, 98 et 154 de l'OIT. Nous luttons par tous les moyens possibles. Nous présentons d'autres solutions pour l'Espagne et pour l'Europe. Nous continuerons à le faire et à lutter pour la restauration du dialogue social et de la négociation collective. Malgré tout ce qui s'est passé, nous disons qu'il faut encore plus d'Europe, mais une autre Europe; une refondation de l'Europe sur la base d'un nouveau contrat social européen et une démocratisation profonde de toutes les institutions européennes, car cette Europe qui produit ces effets dévastateurs sur le modèle social le plus juste qui existait dans le monde, cette Europe là ne nous convient plus.

*Original arabe: M. HASSAN (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, Egypte)*

J'ai le plaisir, au nom du gouvernement de la République arabe d'Egypte, de participer à cette Conférence et de discuter des travaux de cette 101<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail qui doit débattre de questions importantes qui représentent des défis en matière de développement aussi bien pour les gouvernements que pour les partenaires sociaux.

Vous devez sûrement vous souvenir du spectacle merveilleux, il y a un peu plus d'un an, du printemps arabe qui a éclos en Egypte et auparavant en Tunisie, augurant d'un avenir meilleur pour des millions de personnes, en particulier pour les jeunes qui ne bénéficiaient pas de travail décent et de couverture sociale adéquate leur assurant la sécurité et la stabilité. Je saisis cette occasion pour vous parler de certains aspects nouveaux du monde du travail en Egypte.

Tout d'abord, la révolution du 25 janvier 2011 a ouvert une nouvelle ère pour l'expérience démocratique en Egypte et un passage vers la démocratie selon les étapes qui ont été approuvées par le peuple lors du référendum de mars 2011. Parmi les mesures principales figurent les élections parlementaires qui se sont déroulées en novembre 2011.

Deuxièmement, l'Egypte a achevé il y a deux semaines la première étape des élections présidentielles. La deuxième étape se déroulera dans une semaine pour élire un nouveau Président qui dirigera l'entente nationale durant cette étape extrêmement sensible de l'histoire de l'Egypte. Nous sommes sûrs que l'édification des institutions démocratiques représente la pierre angulaire dans le processus de transformation démocratique en Egypte au cours de laquelle nous veillerons à ce que toutes les catégories et institutions de la société y

participent, y compris les fédérations de travailleurs et les organisations d'employeurs.

Troisièmement, la révolution du 25 janvier 2011 a engendré un climat positif propice aux libertés publiques qui s'est traduit naturellement par l'élargissement du champ des libertés syndicales. C'est ce qui a poussé le gouvernement, moins de deux mois après la révolution, en mars 2011, à faire une déclaration sur les libertés syndicales en présence de M. Juan Somavia, Directeur général du BIT.

Nous entamons une nouvelle ère de liberté syndicale en Egypte avec la création de nouveaux syndicats de travailleurs qui se composent de 798 comités syndicaux, de 48 syndicats généraux et de 15 fédérations générales qui s'ajoutent aux syndicats existants. Par ailleurs un processus de dialogue sociétal sérieux a été entamé auquel ont participé les partenaires tripartites pour élaborer une nouvelle loi sur les syndicats avec l'aide de l'Organisation. Le projet est actuellement discuté en vue de son adoption par le parlement égyptien.

Je voudrais réaffirmer que l'Egypte s'engage, pour des motifs strictement nationaux, à promulguer cette loi et à protéger la nouvelle expérience syndicale que connaît le pays.

Nous sommes également liés par les conventions que nous avons ratifiées, parmi lesquelles la convention n° 87.

Notre souci est d'assurer un climat propice au développement de cette nouvelle expérience qui se base sur l'application de la liberté d'organisation aux secteurs du travail et aux organisations d'employeurs. Le gouvernement encourage les partenaires sociaux à exercer le dialogue social, vu qu'il représente un mécanisme efficace pour aboutir au consensus et à des solutions stables aux problèmes du travail et des travailleurs. Nous espérons une assistance de la part du BIT pour nous aider dans cette tâche.

Les discussions de la session actuelle de la Conférence portent sur des questions d'une extrême importance pour tous les pays en développement et en particulier le chômage des jeunes qui représente un nouveau défi pour le monde d'aujourd'hui lequel ne peut être relevé sur la base des mécanismes en place. Nous avons actuellement pour but en Egypte d'orienter les programmes de l'emploi vers les jeunes en vue de leur trouver des emplois décents. Cependant, le caractère limité des ressources financières, compte tenu de la faiblesse des investissements étrangers directs et des priorités en matière de dépenses sociales, ne permet pas de réaliser des résultats positifs pendant un court laps de temps. Malgré cela, et en dépit des conditions régionales et internationales défavorables, certains indices positifs présagent d'une légère amélioration. En effet, la croissance économique en Egypte a connu une tendance à la hausse au cours de la dernière année et a atteint 2 pour cent contre 1,8 pour cent l'année précédente. De nouveaux investissements directs étrangers représentant 2,3 milliards de dollars ont pu être attirés au cours du premier trimestre de 2012. Par ailleurs, le taux d'inflation qui était de 11,5 l'année dernière est tombé à 9,5 pour cent.

L'économie égyptienne se prépare à une nouvelle étape de croissance suite à la stabilité politique prévue pour bientôt.

L'Egypte soutient le projet de recommandation concernant les socles nationaux de protection sociale qui est conforme aux principes de la justice

sociale émanant de la révolution égyptienne. Il est malheureux que 70 à 80 pour cent de la population mondiale manquent d'une telle protection qui devrait leur assurer une vie décente et contribuer à la croissance. Tout en souhaitant à la Conférence et à l'Organisation plein succès, je voudrais profiter de cette occasion pour présenter mes remerciements à M. le Directeur général, M. Juan Somavia pour son rôle dans la conduite de l'Organisation pendant la période précédente. Je présente aussi mes félicitations à M. Guy Ryder, le nouveau Directeur général en lui souhaitant plein succès dans la direction du BIT.

---

M. RAMADAN (*ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Prévoyance sociale, République centrafricaine*)

---

Tout en saluant le peuple suisse pour sa légendaire hospitalité, je voudrais d'emblée, et au nom de la délégation que je conduis, adresser mes vives félicitations au Président de la Conférence, ainsi qu'aux membres de son bureau pour leur brillante élection.

Ces félicitations s'adressent également au nouveau Directeur général, M. Ryder, élu par le Conseil d'administration du BIT. Permettez-moi ici de profiter de l'opportunité pour rendre un hommage mérité à M. Juan Somavia pour sa compétence et ses qualités qu'il a mises au profit de l'OIT. Point n'est besoin de rappeler l'engagement de M. Somavia qui a inlassablement lutté pour que l'OIT reste fidèle aux idéaux et valeurs à l'origine de sa création, notamment à travers la conceptualisation du travail décent. Qu'il reçoive les très chaleureuses félicitations des plus hautes autorités de la République centrafricaine.

Notre Conférence se tient dans un contexte mondial marqué par la crise financière internationale, plus précisément de la dette qui, loin d'être derrière nous, draine encore un cortège de misère et de violence. Le monde aujourd'hui est confronté à la montée des inégalités, du chômage, de la précarisation et à des mouvements sociaux sans cesse croissants. Par ailleurs, la situation de la protection sociale dans de nombreux pays ne cesse de se dégrader, accroissant ainsi la paupérisation de nombreuses populations.

Je voudrais donc saisir l'occasion pour adresser nos vifs remerciements au Conseil d'administration et au Bureau international du Travail pour le choix pertinent et judicieux des questions inscrites à l'ordre du jour de cette 101<sup>e</sup> session qui concerne les socles de protection sociale, la crise de l'emploi des jeunes, les principes et droits fondamentaux au travail.

Mon pays, la République centrafricaine, qui vit au quotidien les efforts pervers de la crise, se réjouit de participer à la discussion et de partager avec d'autres pays les expériences sur cette question d'importance. Pour ce qui nous concerne, et avec l'appui de nos partenaires au développement, le gouvernement centrafricain ne ménage aucun effort pour rechercher les voies et moyens nécessaires à l'atténuation de l'impact de la crise sur les populations et à la préservation de la paix et de la cohésion sociale.

Au plan politique et socioéconomique, faut-il le rappeler, le gouvernement centrafricain a déjà pris un certain nombre de mesures en vue de faire du travail décent une approche stratégique dans le cadre de son développement économique et social, car cette approche reste à ses yeux le moyen le plus

sûr de l'élimination progressive et durable de la pauvreté. Le gouvernement de mon pays est plus que jamais conscient de la nécessité de placer l'emploi au cœur des politiques économiques et sociales, en particulier l'emploi des jeunes, et d'asseoir une véritable protection sociale pour tous dans le cadre du respect des principes et des droits fondamentaux au travail.

Ainsi en témoigne le document de la stratégie de réduction de la pauvreté des jeunes générations, lequel s'appuie sur le développement du capital humain comme dimension transversale de toutes les politiques de développement socioéconomique de notre pays, et prend en compte tant la question de l'emploi que celle de la protection sociale.

Par ailleurs, dans sa déclaration de politique générale, Son Excellence, Monsieur le Premier ministre, chef du gouvernement, a clairement et solennellement affiché sa ferme volonté d'accroître la compétence et la qualification des jeunes afin de leur permettre de s'insérer massivement dans la production. Il a renchéri en indiquant que tout sera mis en œuvre pour qu'on ait un secteur de l'emploi efficace, contribuant à la croissance et à la réduction de la pauvreté par la mise en œuvre d'une stratégie volontariste de création de nouvelles opportunités d'emploi en faveur des populations les plus pauvres.

S'agissant de la sécurité sociale, il a engagé le gouvernement à mener des actions pour que les branches déficitaires soient équilibrées et que la protection sociale soit étendue aux couches vulnérables des secteurs informel et rural. A la suite de ses orientations politiques, le département en charge du travail, d'un commun accord avec les partenaires du Bureau international du Travail et les autres institutions du système des Nations Unies, a amorcé un vaste chantier de réformes qui ont abouti à un résultat remarquable. Sans vouloir m'étendre sur le sujet, je voudrais citer quelques réalisations d'importance qui tracent désormais le chemin de l'avenir socioéconomique de notre pays, à savoir le lancement du processus de formulation du programme par pays de promotion du travail décent; la tenue du Forum national sur le travail décent; la validation du projet de document de politique nationale de protection sociale.

Ces réalisations, sur la base du tripartisme, ont été sous-tendues par les deux axes prioritaires que sont: accroître les opportunités d'emplois décents pour les jeunes des deux sexes, par une meilleure employabilité et par la promotion de l'entrepreneuriat; réformer et étendre le système de protection sociale en s'appuyant sur la construction d'un socle de protection sociale destiné à garantir la sécurité de base pour tous. J'ajoute que le forum sur le travail décent qui a regroupé toutes les sensibilités sociales, économiques et politiques du pays, a permis à la République centrafricaine d'identifier les créneaux porteurs d'emploi, les problèmes et voies de résolution de la formation professionnelle et de fixer les priorités en matière de protection sociale.

Pour terminer mon intervention, je voudrais souligner que toutes nos préoccupations n'ont pu être satisfaites que dans le cadre d'une coopération technique participative avec l'OIT et ses bureaux sous-régionaux, à travers des différents types d'appuis.

Je remercie donc particulièrement le bureau de pays pour l'Afrique centrale qui ne cesse de porter une oreille attentive à nos besoins, et parfois même, prend les devants en toute conscience du dénuement

de notre administration du travail. Je souhaite plein succès à nos travaux et vous remercie de votre bienveillante attention.

---

*Original arabe: M. ABASSI (travailleur, Tunisie)*

---

Je voudrais tout d'abord adresser mes félicitations à M. Alburquerque de Castro qui vient d'être élu Président de cette session de la Conférence internationale du Travail et je tiens également à féliciter M. Guy Ryder pour son élection comme Directeur général du BIT, lui souhaitant plein succès dans sa nouvelle mission, formant le vœu que ce mandat apportera d'autres avancées pour l'humanité sur la voie de la consécration des libertés et la réalisation de la paix et de la justice sociale. Je saisis cette occasion pour exprimer ma profonde appréciation à M. Juan Somavia pour les succès qu'il a réalisés, faisant du travail décent une réalité concrète dans plusieurs régions du monde.

En effet, le rapport du Directeur général présente une évaluation complète des résultats atteints en 2010-11 dans le domaine des quatre objectifs stratégiques de l'Agenda du travail décent. Le fait que 1 200 000 travailleurs ont profité du programme *Better Work* et du programme pour le développement de l'entrepreneuriat féminin en est une preuve, en plus du programme d'appui de l'OIT pour l'investissement dans les infrastructures et la création de 100 000 postes de travail de par le monde.

Les événements que vit le monde aujourd'hui, notamment notre région arabe, ont confirmé trois réalités essentielles. La première réalité est que la concrétisation d'un développement équitable et durable ainsi que le respect des droits fondamentaux du travail sont indissociables de la démocratie et des libertés publiques et individuelles.

La deuxième réalité est que l'adoption de politiques libérales sauvages et le désengagement de l'État dans les domaines économique et social ne peuvent que conduire à plus de pauvreté, de marginalisation et de chômage, phénomènes qui engendrent les tensions et le sentiment d'injustice et peuvent conduire à des révolutions comme celles qu'a connues les pays de ce qu'on a appelé le Printemps arabe.

La troisième réalité est que la tentative de résoudre les crises économiques et financières par une plus grande pression sur les salaires, des politiques d'austérité préjudiciables aux travailleurs et aux pauvres et la réduction des services sociaux sont de mauvais choix qui ne peuvent qu'aboutir à la régression de la demande intérieure et accentuer la récession économique en poussant d'avantage de travailleurs dans les rangs des chômeurs.

A partir de ce constat, l'OIT et le mouvement syndical mondial n'ont eu de cesse de réaffirmer que surmonter les crises, atteindre la stabilité politique et sociale et relancer la croissance ne peuvent se concrétiser par d'avantage de pressions sur les dépenses sociales, le gel des salaires et le recours au travail précaire. Au contraire, le travail décent, l'amélioration du pouvoir d'achat des travailleurs, la généralisation de la couverture sociale et la lutte contre la pauvreté sont la voie appropriée pour la relance économique, la justice et la stabilité sociale.

Nous espérons à cet égard que le dialogue engagé dans cette Conférence sur le thème de la protection sociale aboutira à l'adoption d'une recommandation sur les socles de protection sociale effective qui profite à l'ensemble des forces de travail et de leur famille. Nous proposons également d'ajouter cette

norme après les ratifications nécessaires à la liste des conventions fondamentales contenues dans la Déclaration de 1998.

Mon pays, la Tunisie, vit aujourd'hui au rythme de profondes transformations sociétales après la révolution qui a conduit à la chute du régime de la dictature et de la corruption. Les revendications sociales et la quête du droit à la liberté ont été le catalyseur de cette révolution et des centaines de milliers de Tunisiens sont sortis dans la rue défiant la mort, les arrestations et les violences.

Vous n'êtes pas sans savoir que l'Union générale tunisienne du Travail a joué un rôle central dans l'organisation des protestations, l'encadrement des manifestations et la conception des slogans et des revendications de la révolution jusqu'à la chute du régime, et notre pays est entré dans une phase de transition vers un Etat de droit et d'institutions garantissant des libertés, de l'égalité et de la justice sociale. Il s'agit de l'étape la plus critique que peuvent traverser les peuples dans leur histoire. Nous ne voulons pas que notre révolution nous soit confisquée et nous nous battons pour ne pas subir ce que d'autres peuples ont subi à travers l'histoire, lorsque leurs révolutions ont été détournées. Après avoir tout sacrifié, les forces qui avaient fait la révolution, sont restées sur leur faim et ont même été les premières victimes de nouvelles formes d'oppression et de tyrannie. C'est pour cela que notre organisation œuvre avec l'ensemble des forces démocratiques nationales à mener à bien la transition démocratique en Tunisie à travers la consécration des principes de l'équité et d'égalité et l'adoption de nouvelles lois.

Alors que des pays arabes se soulèvent contre les régimes de la dictature et la corruption, le peuple palestinien continue à vivre sous le joug de l'occupation et subir ses conséquences économiques et sociales et culturelles. L'occupation des territoires arabes en Palestine, du Golan syrien et des fermes libanaises, la construction des colonies, la construction du mur de séparation raciale, le blocus de Gaza et la présence de plus de 10 000 prisonniers palestiniens dans les prisons israéliennes, constituent tous des pratiques contraires à la loi internationale et aux résolutions des Nations Unies. Cela fait de l'Etat d'Israël un Etat hors-la-loi qui n'est pas digne de faire partie des institutions et des organismes internationaux fondés sur le droit, les principes des droits de l'homme et les droits des peuples à la liberté, la dignité et l'autodétermination.

Je tiens à cette occasion à saluer en mon nom et au nom des travailleurs de Tunisie la résistance du peuple et des travailleurs palestiniens et j'appelle l'OIT et le reste des institutions internationales à faire pression sur Israël pour un retrait immédiat des territoires arabes occupés, pour la libération des prisonniers et pour le retour des réfugiés palestiniens en vue de l'édification d'un Etat palestinien indépendant avec Al-Qods comme capitale.

Je voudrais également dire que notre Union a rejeté la logique factice qui incite à remettre à plus tard les revendications sociales en matière de travail décent, d'amélioration du pouvoir et de promotion de la protection sociale pour préserver la révolution et faciliter la tâche du nouveau gouvernement. Nous avons refusé cette logique car la préservation de la révolution et la protection de la démocratie et des institutions ne peuvent aller à l'encontre des revendications des travailleurs et ne peuvent se concrétiser qu'à travers l'amélioration des conditions de vie des travailleurs et des autres couches populaires et

la garantie d'une vie digne, car ces travailleurs représentent la révolution et sont ses meilleurs gardiens.

---

*Original arabe: M. MAJDALANI (ministre du Travail, Palestine)*

---

Je voudrais vous transmettre les salutations de M. le Président Mahmoud Abbas, et du Président du Conseil des ministres, M. Salam Fayad. Je voudrais aussi présenter, en mon nom et au nom de mon pays, mes félicitations pour votre élection à la tête de cette Conférence.

Nous avons pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du rapport présenté par le Directeur général, M. Juan Somavia, au sujet de la situation des travailleurs et du peuple de Palestine. Nous apprécions très fort les efforts déployés pour l'élaboration de ce rapport et soulignons l'honnêteté et le professionnalisme qui le caractérisent. En effet, nous avons constaté, au cours des dernières années, un progrès notable dans le travail et le rapport de la mission et dans le niveau des activités menées par l'Organisation pour soutenir les travailleurs et le peuple de Palestine. Nous espérons que ce soutien et cet intérêt se maintiendront et se développeront pour que la Palestine fasse toujours partie des priorités de l'Organisation en tant qu'associé stratégique du ministère du Travail palestinien, des employeurs et des travailleurs, compte tenu notamment des conditions difficiles que continue à vivre notre pays du fait de l'occupation continue de notre terre et de la paralysie du processus de paix. Nous espérons la poursuite de cette coopération pour que le rapport reste équilibré et conforme aux principes et orientations qui ont présidé à l'idée de son élaboration et de sa publication annuelle.

Nul doute que, face aux évolutions économiques, politiques et sociales radicales que connaît notre monde moderne, la paix sociale est devenue une revendication sérieuse à laquelle tendent toutes les sociétés qui réclament le progrès et la prospérité afin d'assurer aux peuples une vie décente. Notre peuple, qui subit l'une des dernières occupations au monde, est peut-être l'un de ceux qui y aspirent le plus. Je voudrais souligner que notre pays, la Palestine, ne dispose toujours pas des conditions requises pour assurer le succès du développement global et durable, à savoir la libération et l'indépendance politique.

Comme vous le savez, la direction du peuple palestinien affirme son adhésion au choix d'une paix équilibrée fondée sur l'application des résolutions des Nations Unies et n'a cessé d'œuvrer avec sérieux et détermination en tant que partenaire positif dans le processus de paix susceptible de réaliser une cohabitation constructive, de mettre fin à la violence et de conserver les intérêts de toutes les parties sans exceptions.

Compte tenu de ce qui précède et de l'ensemble des pratiques israéliennes d'occupation, telles que le blocus, les fermetures, les assassinats et les destructions, l'économie palestinienne en général et le marché du travail en particulier connaissent une crise qui empêche un développement véritable. Les statistiques de la main-d'œuvre pour le premier trimestre de 2012 montrent que le taux de chômage dans les territoires palestiniens reste élevé. Celui-ci représente en effet 22 pour cent (environ 261 000 travailleurs) de la main-d'œuvre totale. Ce taux passe à 27,4 pour cent (environ 315 000 travailleurs) si l'on utilise la définition large de l'OIT. Cela veut dire qu'un travailleur sur

quatre est sans emploi. Le taux de chômage est particulièrement important parmi les jeunes – 41,2 pour cent pour les 20-24 ans, 34,7 pour cent chez les hommes et 61,1 pour cent chez les femmes. D'ailleurs, le taux d'activité des femmes reste très bas (17,3 pour cent) par rapport à celui des hommes.

L'économie palestinienne reste faible et empêche l'Autorité palestinienne d'aller de l'avant sur la voie du développement. Il est donc indispensable que la main-d'œuvre palestinienne continue à travailler en Israël en attendant que l'économie palestinienne atteigne un niveau de développement qui lui permette de créer des possibilités de travail en rapport avec l'accroissement du volume de la main-d'œuvre.

L'Autorité palestinienne veille, en dépit de ses possibilités limitées et de l'augmentation de ses charges, à promouvoir la paix sociale et ce, en tentant de combler le fossé entre les revenus des riches et des pauvres, en créant des possibilités d'emploi pour les chômeurs, en assurant un climat propice aux investissements, en favorisant l'inspection du travail, la sécurité et la santé au travail et les relations de travail et en collaborant avec les institutions de la société locale et internationale. Par ailleurs, le ministère du Travail tente de recueillir les fruits de son travail sur les plans social et économique, en généralisant et consacrant la culture du dialogue social et en élargissant son champ dans la société et ce, en menant à bien les projets suivants: le projet de loi relative au Conseil économique et social, l'établissement des salaires minima, le projet de loi relative à l'Institution nationale de l'emploi, le projet de décret présidentiel concernant la loi sur le travail coopératif, ainsi que la réorganisation du Comité des politiques des travailleurs, dont le mandat a pris fin et l'élaboration d'un nouveau programme de travail à son intention. Sans compter le Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale dont la création a été soutenue financièrement par l'OIT.

Nous vous appelons, du haut de cette prestigieuse tribune internationale, peuples, gouvernements, organismes et institutions, à soutenir notre peuple dans sa lutte juste et légitime pour mettre fin à l'occupation des territoires palestiniens et arabes et lui permettre de créer son État indépendant et souverain, sur sa terre, avec pour capitale Al-Qods, en application des résolutions internationales, afin de garantir la paix et la sécurité dans la région.

Je vous remercie et je souhaite plein succès à la Conférence et la paix et la sécurité pour tous les peuples du monde.

---

*Original anglais: M. STAN (travailleur, Roumanie)*

---

Au nom de la délégation des travailleurs de la Roumanie, permettez-moi de vous adresser mes plus sincères félicitations pour votre élection à la présidence de cette très importante session de la Conférence de l'OIT. Son thème central concernant la politique de l'emploi est d'une importance capitale dans cette période difficile de crise économique prolongée, de récession et de hausse sans précédent du chômage partout dans le monde.

Dans ce contexte et au nom de la délégation des travailleurs de la Roumanie, je voudrais attirer votre attention sur certains problèmes auxquels nous sommes confrontés dans les domaines de l'emploi et de la création d'emplois, et cela, compte tenu de

la notion de travail décent que l'OIT a toujours eu à cœur de promouvoir.

Malheureusement, au cours des quatre dernières années, le gouvernement roumain a complètement fait fi de l'importance de ces grands thèmes et, notamment, de la dimension sociale des relations de travail en appliquant des mesures impopulaires telles que notamment, des réductions de salaires, des licenciements massifs dans le secteur public, des augmentations d'impôts, un gel suivi d'une diminution des retraites, des coupes dans les services sociaux ainsi que d'autres mesures d'une austérité extrême approuvées par les institutions financières internationales et qu'aucun autre Etat membre de l'Union européenne n'avait décidé d'appliquer.

Les mesures très rigoureuses déjà mises en œuvre et le démantèlement sans précédent du dialogue social ont conduit à une modification unilatérale de la législation sociale. Cette politique a été menée sans tenir aucunement compte des avis de l'OIT qui, dans son memorandum technique de décembre 2010, recommandait au gouvernement roumain de respecter les dispositions ratifiées par l'Organisation.

Au mépris de cette recommandation, sans consultation des partenaires sociaux et sans débat démocratique préalable au parlement et en prenant uniquement en considération les intérêts et les opinions des institutions financières internationales et des entreprises internationales, le code du travail a été complètement modifié au profit d'une loi sur le dialogue social totalement rétrograde qui a eu pour effet de rendre caduques la convention collective nationale et les conventions collectives sectorielles.

A cause de cette loi, les activités du Conseil économique et social ont été pratiquement bloquées, le dialogue social tripartite à tous les niveaux, local et institutionnel, s'est retrouvé quasiment au point mort et le dialogue social bipartite a été déséquilibré par l'introduction de critères de représentation difficiles à respecter, notamment par les organisations d'employeurs.

Bien que l'année dernière la Roumanie ait figuré parmi les cas spéciaux examinés par la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations pour violation de la convention n° 98 et, bien que les conclusions de la commission aient été extrêmement claires, le gouvernement roumain a fait fi de tous ces éléments et poursuivi sa politique de marginalisation et de diffamation des partenaires sociaux et des représentants syndicaux, notamment.

Dans ce contexte social et économique et politique très complexe, l'ancien gouvernement a perdu en avril 2012 le soutien de la majorité parlementaire et a été remplacé par un gouvernement social libéral dont nous espérons qu'il pourra tenir ses promesses, à savoir renégocier la législation sociale, redonner toute leur place aux partenaires sociaux et par-dessus tout, créer des emplois conformes au concept de travail décent qui permettent à notre pays de sortir véritablement de la crise et de résorber le taux extrêmement élevé du chômage tout en appliquant les principes d'un Etat social. Par ces efforts, consentis par les partenaires sociaux, et espérons-le par le gouvernement, nous cherchons à obtenir le soutien durable et l'assistance technique de l'OIT afin de revenir à une législation sociale «normale», c'est-à-dire conforme aux normes de l'OIT, et ce afin de créer des relations de travail fondées sur l'égalité, le respect et la responsabilité.

Nous voudrions tout d'abord féliciter les membres du bureau, ainsi que les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs des pays Membres. Nous tenons à féliciter M. Somavia, dont les efforts ont permis la présentation de rapports très importants à cette Conférence. Nous félicitons également notre camarade, M. Guy Ryder, pour son élection, et nous souhaitons que la lutte pour la justice sociale soit toujours prioritaire.

Nous nous demandons de quoi sera fait l'avenir, mais l'avenir est déjà là. Il sera ce que nous en faisons maintenant. Les réponses sont toutes à portée de main.

Le Brésil est engagé dans la promotion du travail décent depuis 2003, question qui a fait l'objet de discussions sur tout le territoire national. L'OIT a d'ailleurs reconnu le rôle de pionnier que le Brésil jouait en la matière, constatant que, nulle part ailleurs dans le monde, le dialogue social sur l'emploi et le travail décent n'avait pris une telle ampleur.

En matière de travail décent, le Brésil poursuit trois priorités. Tout d'abord, créer davantage d'emplois, des emplois meilleurs, en assurant une égalité de traitement pour tous. Deuxièmement, éliminer le travail forcé et le travail des enfants, en particulier dans ses pires formes; et, troisièmement, renforcer le tripartisme et le dialogue social.

L'expérience brésilienne, qui mise sur le travail décent et son lien avec le développement humain, est une expérience positive: des emplois ont été créés dans le secteur formel et le nombre de cas de discrimination sexuelle et raciale a diminué.

Néanmoins, beaucoup reste à faire, notamment pour augmenter le taux de syndicalisation, renforcer le socle de protection sociale, combattre le travail des enfants et éliminer le travail forcé sous toutes ses formes.

La première initiative nationale en matière de travail décent a eu lieu dans l'Etat de Bahia, suivi par le Mato Grosso et d'autres Etats. L'Etat de São Paulo a organisé, en novembre 2011, la première conférence visant une plus grande efficacité dans l'élaboration, l'application et le suivi des programmes relatifs à l'emploi et au travail décent et ce, en vue de renforcer les politiques nationales.

Le Brésil, comme vous le savez, est un pays à taille continentale extrêmement divers et, par conséquent, les législations des Etats fédérés sont essentielles pour surmonter les inégalités sociales et mettre en œuvre la justice sociale.

Nous voudrions également souligner une action très importante dont dépend l'avenir du travail décent: nous avons mis en place une confédération de tous les syndicats pour défendre les travailleurs et promouvoir une vision unitaire sur toutes les questions intéressant le monde du travail, ce qui permet d'avancer sur la voie du progrès. L'action a porté sur le salaire minimum, ainsi que sur l'interdiction de l'externalisation et de la précarisation. Tout cela fait partie de notre programme au titre d'un projet national de valorisation du travail. Notre programme est composé de quatre axes visant à faire appliquer le travail décent: le premier axe est axé sur les principes et droits fondamentaux concernant l'égalité de traitement pour les jeunes, les femmes, les migrants et la population noire, la négociation collective, la santé et la sécurité au travail et le salaire minimum.

Un deuxième axe concerne l'élimination du travail des enfants, l'éradication de l'esclavage. Un troisième axe vise le travail et l'emploi, et en particulier les politiques macroéconomiques de crédit pour la création de plus d'emplois et d'emplois meilleurs, un système public d'emplois, l'éducation et la formation professionnelle, le microcrédit, les coopératives et les initiatives d'économie solidaire, les entreprises durables, les emplois verts et le développement territorial durable. Enfin, le quatrième axe concerne le renforcement du tripartisme et du dialogue social en tant qu'instruments de gouvernance et de démocratie, en particulier la négociation collective.

C'est ainsi que nous voulons combattre la précarisation sous toutes ses formes, renforcer les relations du travail et le dialogue social. C'est sur cette action que repose l'avenir du travail décent dans notre pays.

---

*Original russe: M<sup>me</sup> SHCHOTKINA (gouvernement, Bélarus)*

---

Permettez-moi en premier lieu de présenter mes meilleurs vœux de succès à la Conférence internationale du Travail, au nom du Président de la République du Belarus, M. Loukachenko.

Au cours des dernières années, l'Organisation internationale du Travail a eu à relever des défis de taille. Dans un contexte de crise financière et économique, l'Organisation a franchi un nouveau palier en formulant le concept de travail décent pour tous. L'OIT a agi en tant qu'autorité internationale représentant les intérêts des travailleurs du monde entier. Elle a su accorder toute l'importance nécessaire aux questions de l'emploi et de la protection sociale et les mettre à l'ordre du jour de la communauté internationale.

Les tendances actuelles en matière de relance économique dans les différents pays sont marquées par un contexte d'instabilité et, dans une certaine mesure, d'imprévisibilité. Et à cet égard, les données publiées par le BIT concernant la hausse du chômage et le renforcement des tendances à la baisse de l'activité sont préoccupantes. Les inégalités croissantes en matière de revenus, la croissance insuffisante des salaires pour la majeure partie des travailleurs conduisent nécessairement à une baisse de la demande globale et à un déséquilibre de la balance des paiements.

Les institutions financières internationales ont lancé des mises en garde contre la baisse des indicateurs macro-économiques fondamentaux. Pour des millions de personnes dans le monde entier, une nouvelle dégradation dans cette crise serait synonyme de perte de leur emploi et donc, de baisse de leurs revenus et de leur niveau de vie. C'est pourquoi nous soutenons pleinement le Directeur général, M. Somavia, qui considère que la création d'emplois doit être la priorité absolue de la politique économique des Etats.

La politique publique en matière d'emploi appliquée par la République du Bélarus passe avant tout par la mise en œuvre d'un programme annuel d'aide à l'emploi de la population. Ce programme permet d'assurer la cohérence des mesures qui sont prises en matière d'emploi. Ces mesures sont ainsi intégrées et coordonnées avec les priorités de la politique économique de l'Etat. Nous accordons une attention toute particulière à l'emploi des jeunes et des femmes, au perfectionnement et à la qualification des cadres en tenant compte des besoins de l'économie nationale.

A l'heure actuelle, la situation sur le marché du travail au Bélarus demeure stable. Le niveau officiel du chômage est peu élevé et représente 0,7 pour cent de la population active. Le nombre de postes à pourvoir, signalés par les employeurs, dépasse de 50 pour cent le nombre de chômeurs officiellement enregistrés. Dans le même temps, le gouvernement se préoccupe de créer des emplois assurant un niveau de rémunération élevé, des garanties sociales et de bonnes conditions de travail. Nous avons surtout à cœur d'améliorer le bien-être des personnes, notamment en augmentant les salaires. A cet égard, nous avons beaucoup travaillé, au cours des dernières années, à l'élaboration de mesures visant à réguler la rémunération du travail. Les organisations du secteur réel de l'économie ont désormais le droit de déterminer elles-mêmes leur régime de rémunération et nous avons également augmenté les salaires dans le secteur public.

Les éléments de sécurité sociale sont intégrés dans les entreprises. La protection sociale est également assurée. Nous accordons une attention particulière à la stabilité du système des retraites pour que les retraités aient un niveau de vie décent. En outre, nous perfectionnons la législation en matière d'aide sociale en tenant compte des besoins de notre époque. Les mesures prises par le gouvernement pour développer la sphère sociale sont définies en étroite collaboration avec les syndicats et les organisations d'employeurs sur la base du principe du partenariat social et du tripartisme.

L'OIT dispose d'un potentiel considérable pour renforcer les efforts entrepris par les Etats du monde en vue de mettre en œuvre la notion de travail décent. Ce potentiel repose sur la reconnaissance universelle par les pays Membres de l'OIT des buts fondamentaux de l'Organisation, sur la volonté d'atteindre ces buts, sur les connaissances approfondies et l'expérience considérable des collaborateurs du BIT, et enfin sur cette caractéristique sans équivalent que présente l'OIT – le principe de la représentation tripartite.

En conclusion, je voudrais affirmer que la République du Bélarus adhère pleinement aux principes et aux objectifs de l'Organisation internationale du Travail et qu'elle est prête à coopérer pour les mettre en œuvre de la façon la plus active.

---

*Original anglais: M<sup>me</sup> THAPPER (travailleuse, Suède)*

---

J'interviens au nom de mon organisation, la Confédération suédoise des syndicats ainsi qu'au nom de la Confédération des cadres, fonctionnaires et employés de Suède.

Nous tenons avant tout à exprimer notre profonde reconnaissance au Directeur général, M. Juan Somavia, pour le travail qu'il a accompli pendant plus de 13 ans. Beaucoup pourrait être dit à ce sujet mais je citerai simplement l'Agenda du travail décent et le Pacte mondial pour l'emploi, deux réalisations fondamentales qui ont contribué à faire de l'OIT un acteur clé sur la scène mondiale.

Depuis 2008, beaucoup de travailleurs dans le monde paient un lourd tribut à la crise économique et financière. Les statistiques du chômage sont en hausse, en particulier chez les jeunes.

La crise est également une crise de confiance. Les mesures d'austérité sont souvent associées à des attaques contre les droits des travailleurs et à des entraves au libre fonctionnement des syndicats. Ce n'est pas ainsi que l'on pourra rétablir la confiance. Nous sommes au contraire convaincus que cette

politique provoquera des troubles et des confrontations, en tout cas rien de ce qu'il faudrait au moment même où toutes les forces devraient s'unir pour créer de nouveaux emplois, des emplois décents et des emplois durables. Il faut investir dans l'éducation et dans la formation. Il faut investir dans les infrastructures. Les salaires réels doivent être augmentés pour relancer la demande. Demander davantage de sacrifices aux travailleurs et aux chômeurs pour sortir de la crise est une voie sans issue.

Dans mon pays, la Suède, le taux de chômage avoisine les 8 pour cent et il est beaucoup plus élevé chez les jeunes. Comme si ces chiffres n'étaient pas suffisamment préoccupants, certains employeurs et politiciens de droite suggèrent de réduire les salaires des jeunes, ce qui reviendrait à faire de ces derniers des citoyens de deuxième catégorie. Cette politique est inhumaine et ne peut résoudre la crise du chômage. Elle est en tout cas inacceptable aux yeux des syndicats.

Mon organisation, la Confédération suédoise des syndicats, vient de tenir son congrès il y a dix jours. Nous avons décidé, à cette occasion, de maintenir notre soutien aux travailleurs palestiniens. Nous demandons la fin de l'occupation israélienne et nous souhaitons que l'on parvienne à une solution fondée sur la coexistence de deux Etats où les droits d'une Palestine libre et démocratique ainsi que ceux de ses travailleurs seraient enfin reconnus.

---

*Original birman: M. OO (travailleur, Myanmar)*

---

Je félicite le Président de la Conférence, les délégués et les représentants. On sait que notre pays, le Myanmar, est à un stade de transition et a déjà pris les premières mesures après les élections générales en octobre 2011.

Par le passé, nous n'avions pas le droit de créer des syndicats pour régler les problèmes des travailleurs au Myanmar. Cependant, après la promulgation de la loi sur l'organisation du travail en octobre 2011 et des règles et règlements relatifs à l'organisation du travail en février 2012, personne ne peut nier qu'aujourd'hui, nous avons le droit de constituer des syndicats, de nous développer et de mener des activités.

Moi-même, j'ai été choisi pour représenter les syndicats, conformément à la loi, et j'ai le droit de délivrer un message aujourd'hui à la 101<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Par conséquent, et compte tenu de la situation qui prévaut au Myanmar, nous les travailleurs avons accepté le fait que la liberté syndicale ne fait plus l'objet de controverse.

Dorénavant, nous nous assurerons que la manière dont est appliquée la loi sur l'organisation des travailleurs est conforme, dans la pratique, au droit de constituer des organisations de travailleurs et aux normes internationales en la matière.

Malheureusement, depuis que je me trouve à la Conférence, il y a eu des grèves dans des usines privées de mon pays. Si l'on pense à l'ensemble du pays, les travailleurs en grève sont certes une minorité, mais ils reflètent la vie réelle des travailleurs de la base, nous n'en doutons pas une seule seconde. Les grèves ont trait au salaire minimum, qui serait une garantie pour les travailleurs.

Par ailleurs, comme notre pays est pauvre, la plupart des gens sont en butte à des problèmes quotidiens, pour se nourrir, s'habiller et faire face aux dépenses courantes.

Pour nous, la question du salaire minimum ne sera résolue que par la négociation tripartite et la concertation entre le gouvernement, les employeurs et les salariés. Le problème tient au développement économique du pays. Même si nous sommes satisfaits, dans une certaine mesure, de la manière dont les autorités traitent le problème pour le moment, nous pensons qu'elles devraient trouver de meilleurs moyens de le faire.

Il y a un autre problème dont je voudrais traiter, c'est celui du travail des enfants. Parce qu'il y va de l'avenir de notre pays, nous, travailleurs, devrions bien y réfléchir. A cause de la pauvreté, certains parents au Myanmar dépendent pour vivre du salaire de leurs jeunes enfants. Par conséquent, régler le problème du travail des enfants est une responsabilité très importante pour notre pays. Nous comprenons que des questions telles que le salaire minimum, le chômage, le travail des enfants sont des difficultés que rencontrent tous les pays en développement. Notre pays a besoin de l'aide de la communauté internationale, sur le plan des technologies et des connaissances, pour pouvoir se développer.

Par le passé, en raison de l'instabilité politique, des sanctions économiques ont été prises contre le Myanmar. Nous comprenons que ces sanctions ont influé dans une certaine mesure sur la situation politique. Mais, dans notre monde globalisé, nous avons vu aussi comment elles ont nuit à notre économie. On peut se demander si les problèmes dont je viens de parler – chômage, salaire minimum et travail des enfants – ne sont pas liés à ces sanctions.

Compte tenu de l'accélération des progrès réalisés dans le secteur politique, certains pays se demandent s'ils doivent maintenant lever ces sanctions. A ces pays, j'aimerais dire que, dans mon pays, il y a beaucoup de chômeurs désespérés, il y a beaucoup de jeunes et d'enfants qui vendent de l'alcool, du thé, qui travaillent dans la rue; des enfants qui ne peuvent aller à l'école et des travailleurs qui souffrent de ne recevoir qu'un salaire très bas.

J'aimerais conclure en vous disant que tous ces gens espèrent votre aide et comptent sur vous.

*(M. Sukayri prend place au fauteuil présidentiel.)*

---

*Original arabe: M. EL SHARKAWI (travailleur, Egypte)*

---

C'est un honneur et un plaisir pour moi de vous transmettre les salutations des travailleurs égyptiens et de féliciter le Président pour son élection à la tête de cette session de la Conférence internationale du Travail.

Nous félicitons également M. Guy Ryder de son élection comme Directeur général du BIT et lui souhaitons la réussite dans ses fonctions. Nous espérons que le BIT connaîtra sous son égide l'avancement de la cause des travailleurs du monde entier et notamment dans les pays du printemps arabe, dont les travailleurs s'attèlent à atteindre l'objectif qu'ils espèrent atteindre, à savoir: «Pain, liberté et justice sociale».

Nous souhaitons aussi remercier M. Juan Somavia pour les efforts qu'il a déployés au service des objectifs de notre Organisation. Du haut de cette tribune, je souhaite saluer le Directeur général de notre Organisation pour son rapport qui reflète toutes les aspirations des travailleurs et des êtres humains en général.

L'Egypte a ébloui le monde avec sa révolution qui a éclaté le 25 janvier 2011, une révolution qui a mis

fin à un régime dictatorial. Le peuple égyptien est parti à la conquête de ses espoirs et de ses aspirations dont il a été privé pendant des décennies. Les organisations syndicales ont organisé des grèves, des manifestations et des actions de solidarité pour soutenir les travailleurs dans la quête de leurs droits et leurs libertés. Les syndicats ont rassemblé tous les mouvements de travailleurs pour convenir d'une nouvelle loi portant sur la liberté syndicale qui soit conforme aux normes internationales du travail et qui mette fin à l'ingérence de l'Etat dans les affaires syndicales et vise à asseoir la justice et la prospérité en Egypte. Cependant, l'instabilité politique a empêché la promulgation de cette loi.

Nous exhortons l'OIT à apporter une aide technique et juridique aux syndicats égyptiens afin que cette loi puisse voir le jour, qu'elle englobe les normes fondamentales relatives au travail et consacre le droit des travailleurs à décider de leur sort et à s'unir afin d'aboutir aux conditions du travail décent. Cette loi permettra également de créer des opportunités d'emploi pour les hommes et les femmes et de renforcer le statut de celles-ci dans la société et au sein des syndicats.

Il est impératif de mettre l'accent sur l'emploi des jeunes qui forment une partie de notre présent et l'avenir de la nation, de promouvoir la protection sociale des travailleurs, d'améliorer les conditions de sécurité et de santé au travail, d'interdire le travail des enfants, de garantir une protection sociale aux travailleurs immigrés, de renforcer les droits et les principes fondamentaux au travail, d'élargir le socle des libertés syndicales et de la négociation collective, de lutter contre le travail forcé et de définir les principes du dialogue social.

Au nom des ouvriers de mon pays, je fais appel aux gouvernements, aux employeurs et aux travailleurs du monde entier afin qu'ils appuient la lutte du peuple palestinien contre l'occupation israélienne qui prend des positions dangereuses et fatales pour ce peuple qui souffre. Nous lançons un appel à vous tous pour apporter votre soutien au peuple palestinien et refuser l'occupation israélienne.

Pour terminer, je souhaiterais vous dire que notre pays traverse une période difficile ponctuée de transformations politiques sociales et économiques et nous espérons, en tant que mouvement syndical, que dans un avenir proche l'Egypte connaîtra la prospérité et la stabilité sociale et que les forces syndicales s'entraideront pour améliorer et augmenter la production. L'Egypte et les syndicats ont pris leur envol et ne reviendront plus en arrière.

J'aimerais aussi rappeler le principe sur lequel notre Organisation s'est fondée: la pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous.

---

*Original anglais: M<sup>me</sup> MPARIWA (ministre du Travail et des Services sociaux, Zimbabwe)*

---

Je dois tout d'abord vous féliciter ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre élection à cette session de la Conférence internationale du Travail. Je suis certaine que votre sagesse contribuera à engager l'Organisation internationale du Travail sur la voie d'un avenir prometteur.

Le monde connaît une période de plus en plus difficile. Alors que notre époque offre d'énormes possibilités, elle présente également des défis majeurs qui, s'ils ne sont pas pris à bras-le-corps, pourraient mener notre Organisation à perdre de sa pertinence.

L'économie mondiale a été durement mise à l'épreuve ces dernières années. Les effets les plus importants ont été ressentis sur les marchés de l'emploi. Les événements récents ont en effet mis en cause la prudence et l'efficacité des règles de gestion économique trop restrictives qui font abstraction du marché de l'emploi et des répercussions de la situation sur celui-ci.

Pendant longtemps, l'on nous a dit que les emplois étaient un sous-produit des dynamiques macroéconomiques de l'inflation, des taux d'intérêt, et ainsi de suite. Aussi nous a-t-on dit que les marchés du travail trop réglementés représentaient un obstacle à la croissance. Au fil des années, nous avons également été témoins des efforts résolus qui visaient à saper les principes sous-jacents de la justice sociale, tels que l'équité, le développement axé sur les droits et, bien entendu, la croissance axée sur l'emploi.

A l'aube du nouveau millénaire, l'OIT avait déjà élaboré la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail, attirant clairement l'attention sur la nécessité d'une croissance soutenue par des conditions de travail et de vie humaines. Dix ans après, nous appelions à nouveau l'attention du monde sur les défis de notre époque au travers de la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable.

Pourtant, le reste du monde a été saisi par une frénésie de libéralisme financier sans frein et d'imprudence budgétaire, nous entraînant dans la crise mondiale actuelle qui s'est traduite par la perte d'emplois et de moyens de subsistance pour des millions de personnes, suscitant fatalement des tensions sociales et politiques prolongées.

Suite à ces bouleversements, des milliers de personnes ont inutilement perdu la vie aux quatre coins de la planète. Même si le monde préfère continuer à parler de crise économique globale, il est évident que la crise mondiale a dépassé depuis lors le secteur purement économique.

En dépit de ces funestes réalités, je me félicite du rôle de plus en plus important qu'a joué l'Organisation au cours de la crise, notamment en favorisant des partenariats avec les principaux acteurs internationaux. Je tiens également à remercier le Directeur général sortant, M. Juan Somavia, pour son travail louable à cet égard.

En effet, il ne peut y avoir de reprise durable sans la justice sociale que notre Organisation peut contribuer à promouvoir en faveur des hommes et des femmes démunis de notre monde. Nous devons continuer à défendre cette compétence qui est la nôtre et qui nous tient à cœur et devons jouer notre rôle en attirant l'attention du monde sur le besoin de stabilité du travail et de l'emploi, en tant que condition sine qua non du développement durable.

Par conséquent, pour le gouvernement du Zimbabwe, il est impératif que l'Organisation saisisse l'occasion qui s'offre à elle en raison de la crise pour occuper une place centrale qui lui permette de contribuer à réorienter les logiques erronées de gestion économique prônées avant tout par les institutions de Bretton Woods, qu'elles ont souvent imposées comme condition préalable pour entamer un dialogue avec les pays en développement.

Le développement est nécessaire, mais il n'est pas un but en soi et ne peut être justifié par des tendances et des statistiques fallacieuses. Il doit être au service de l'humanité et cela dépend de la justice sociale.

Le gouvernement du Zimbabwe espère que notre Organisation pourra étendre son influence future dans le cadre du système multilatéral sur la base de ces valeurs. Nous espérons également que l'orientation de la politique et des programmes sera délibérément axée sur les besoins des économies les plus vulnérables, en particulier celles de l'Afrique et du reste du monde en développement.

Enfin, puis-je saisir cette occasion pour féliciter le Directeur général élu, M. Guy Ryder. M. Ryder n'est pas un étranger pour nous et il connaît fort bien les problèmes du monde du travail. Mon gouvernement, par conséquent, est convaincu du fait qu'il saura orienter avec succès les activités du Bureau sur la voie de l'équité, en établissant un équilibre entre les intérêts de ses mandants, en dépit des circonstances difficiles auxquelles font face notre Organisation et le monde en général.

---

*Original anglais: M. KALI (gouvernement, Papouasie-Nouvelle-Guinée)*

---

Je m'exprime ici au nom du gouvernement et de la population de la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour vous faire part des conclusions de mon pays sur l'activité de l'OIT et en particulier sur le rapport du Directeur général.

Notre gouvernement réitère son appui constant à l'OIT, par l'intermédiaire du Directeur général et des membres du Conseil d'administration qui ont présenté des rapports donnant matière à réflexion pour notre examen. Ces documents soulèvent des questions et des problèmes importants et nous exhortent à renforcer encore notre action pour obtenir des résultats positifs.

Notre gouvernement a pris bonne note du rapport du Directeur général sur l'emploi des jeunes et sur les efforts de reprise associés à la crise mondiale de l'emploi.

Nous avons aussi pris connaissance des objectifs stratégiques relatifs aux principes et droits fondamentaux au travail et au socle de protection sociale, qui sont traités également au titre des programmes par pays pour le travail décent.

Notre propre programme national pour le travail décent souligne l'importance d'un cadre législatif cohérent et efficace qui garantisse des options de protection devant être mises en œuvre par toutes les parties pour favoriser un emploi décent et la croissance de l'emploi.

C'est pour cette raison que nous avons indiqué à l'OIT que nous nous engageons à réviser et à améliorer notre législation du travail en accordant toute l'importance voulue aux questions d'emploi, au renforcement des qualifications et des compétences et au développement des ressources humaines pour accroître la capacité de nos partenaires sociaux. C'est la meilleure manière de faire en sorte que le travail décent devienne une réalité à tous les échelons de notre société.

Nous demandons à tous les opérateurs multinationaux concernés par le processus de développement économique du pays, notamment en matière d'infrastructures, d'explorations, d'industries manufacturières et d'exportations de matières premières, d'améliorer et de renforcer les possibilités d'emploi pour les Papouans-néo-guinéens.

Nous présentons une croissance économique sans précédent avec l'explosion des prix des matières premières dans le monde, et ces ressources, nous les utilisons pour améliorer la prévoyance sociale et l'emploi dans tous les secteurs. Du fait de cette éco-

nomie solide, la Papouasie-Nouvelle-Guinée connaît à l'heure actuelle une augmentation importante des investissements étrangers dans tous les secteurs de l'économie, ce qui permettra de multiplier par deux le produit intérieur brut au cours des cinq années à venir. Notre tâche la plus ardue sera donc de faire en sorte que les fruits de ce développement économique nourrissent notre prospérité par une amélioration des soins de santé et de l'éducation et une élévation du niveau de vie.

Nous devons veiller à ne pas perdre de vue les principes fondamentaux qui sont inscrits dans notre Constitution concernant le développement pour tous et une distribution plus équitable de la richesse. Nous nous engageons à ce que la dignité de l'homme sur le lieu de travail et la promotion du droit au travail soient respectées au fur et à mesure que notre économie se développe.

Nous nous engageons à appuyer les résultats et les recommandations qui figurent dans les rapports du Directeur général, dans leur totalité. Nous traitons dans les meilleurs délais les problèmes d'emploi et de prévoyance sociale qui sont soulevés dans les rapports avec l'appui et la collaboration du Bureau régional de l'OIT.

La Lukautim Pikinini Act, récemment promulguée – en 2010 – qui définit les soins aux enfants, ainsi que la révision actuelle des principaux textes législatifs relatifs au travail, montrent bien notre engagement à protéger les droits fondamentaux de nos travailleurs et de nos enfants. Mon pays a ratifié les conventions n<sup>os</sup> 139 et 182 et nous veillerons à les intégrer concrètement dans notre législation en matière de travail et en matière sociale.

Nous poursuivons par ailleurs les efforts déployés pour intégrer de façon appropriée l'esprit de la Déclaration de 1998 sur les principes et droits fondamentaux au travail et de la Déclaration de 2008.

Notre pays a adopté un cadre conceptuel à long terme à l'horizon 2050, articulé autour des objectifs et des principes directeurs de notre Constitution afin d'orienter nos plans nationaux de développement. Cette stratégie met l'accent sur le Programme pour un travail décent de l'OIT, qui devrait nous permettre de faire de la Papouasie-Nouvelle-Guinée un pays «heureux, sain, prospère et sage». J'applaudis l'OIT pour cette contribution novatrice qui influe sur la destinée de notre pays.

Avec l'appui technique de l'OIT, notre programme national pour le travail décent va faire l'objet d'une révision cette année.

Notre gouvernement appuie sans réserve l'adoption de la recommandation n° 200 relative au VIH et au sida sur le lieu de travail, l'élaboration d'une norme internationale sur les travailleurs domestiques et la formulation de pratiques efficaces en matière d'emploi, qui serviront au mieux les intérêts de notre pays.

Je vous souhaite plein succès dans vos délibérations et les décisions que vous prendrez collectivement pour le bien de l'humanité.

---

*Original anglais: M. DUMITRIU (représentant, Conseil de l'Europe)*

La Charte sociale européenne, adoptée par le Conseil de l'Europe en 1961, s'inspire de la lettre et de l'esprit des normes de l'OIT. C'est un vaste instrument qui vise à garantir les droits au logement, à la santé, à l'éducation, au travail et à la protection sociale. Il prévoit l'obligation d'assurer des conditions de travail équitables et une rémunération dé-

cente, l'assistance médicale et sociale, et l'éradication de la discrimination sur le lieu du travail.

La Charte sociale européenne et la Convention européenne des droits de l'homme représentent, sous bien des aspects, ce qu'il y a de meilleur dans le modèle social et démocratique de l'Europe.

La validité et la vitalité de ce modèle sont à nouveau mises à l'épreuve par la crise financière et économique. Cette crise a de graves conséquences et l'austérité rend encore plus difficile la mise en œuvre des droits sociaux. Le mécontentement social montre l'importance croissante du respect des droits sociaux et l'augmentation du chômage aggrave toutes ces conséquences.

La Charte sociale n'impose pas un modèle social européen unique. Elle invite les Etats à trouver leurs propres solutions, mais à une seule condition: que la dignité des êtres humains soit respectée en toutes circonstances.

Le Comité européen des droits sociaux, qui est l'organe chargé du contrôle dans le cadre des systèmes de notification et de dépôt de plaintes collectives, est appelé à produire des déclarations interprétatives qui contribuent à la bonne mise en œuvre de la Charte. Il n'est pas étonnant que le nombre de plaintes enregistrées ait augmenté récemment.

En ces temps d'incertitude économique, il est essentiel que la dimension sociale de l'Europe reste le garant crédible de la démocratie sociale. Dans le contexte du 50<sup>e</sup> anniversaire de la Charte sociale européenne, les institutions du Conseil de l'Europe ont rappelé la signification de cet instrument.

Le Comité des ministres a souligné la pertinence des droits sociaux en période de difficultés économiques, en particulier pour les groupes vulnérables. Il a rappelé sa détermination à continuer de renforcer la cohésion des sociétés en assurant un accès équitable aux droits sociaux.

Le Secrétaire général, Thorbjørn Jagland, a rappelé que la crise économique et la pauvreté créent des conditions susceptibles de favoriser l'extrémisme et la violence. Et d'ailleurs, c'est l'une des leçons que l'on a tirées à la fin de la première guerre mondiale, ce qui a abouti à la création de l'OIT. C'est également le principe fondamental qui a donné lieu à l'établissement du Conseil de l'Europe après la deuxième guerre mondiale.

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a exprimé à plusieurs reprises son appui à une procédure de dépôt de plaintes collectives. Une action collective insufflé les valeurs de la démocratie dans le fonctionnement quotidien des structures étatiques. La Cour européenne des droits de l'homme contribue, par sa jurisprudence, à étendre la protection aux droits économiques et sociaux, en particulier, dans le domaine des droits sur le lieu du travail et des droits des représentants des travailleurs.

Le Commissaire aux droits de l'homme a fait observer que les mesures d'austérité fiscale pourraient avoir eu des effets disproportionnés sur les droits humains des groupes sociaux les plus vulnérables et demandé aux gouvernements européens de s'efforcer vigoureusement d'atténuer les conséquences préjudiciables de la crise économique.

Le Conseil de l'Europe reconnaît que les partenaires sociaux sont essentiels pour garantir l'effectivité des droits consacrés par la Charte sociale européenne. Nous reprenons la position de la Confédération européenne des syndicats qui sou-

ligne que, en période de crise, lorsque les acquis sociaux sont remis en question, les normes doivent garantir au moins un minimum de protection.

Cette crise est un véritable test pour les droits sociaux protégés par le Conseil de l'Europe et par les normes du travail de l'OIT. Or, ce sont des droits humains qui doivent être garantis indépendamment de l'austérité budgétaire. Les droits sociaux et les principes et droits fondamentaux au travail sont essentiels pour la dignité des individus et font partie intégrante de la démocratie.

Permettre le recul et la remise en question de ces droits et principes serait impardonnables aux yeux de l'Histoire. C'est une obligation morale de les protéger, et non un choix politique.

---

*Original anglais: M<sup>me</sup> MAKANGALA (ministre du Travail, Malawi)*

---

Je vous félicite, ainsi que votre bureau, pour votre élection à la présidence de cette 101<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Jusqu'à présent, vous avez conduit les travaux d'une manière remarquable et nous attendons avec impatience l'heureuse conclusion de nos débats.

Je tiens également à féliciter le Directeur général du BIT, M. Juan Somavia, pour ses rapports remarquables qui montrent l'efficacité avec laquelle le Bureau a atteint les objectifs qu'il s'était fixés et qui définissent aussi clairement les mesures à prendre et les moyens à mettre en œuvre pour améliorer encore ces résultats.

Je tiens également à féliciter M. Guy Ryder, au nom du gouvernement de la République du Malawi, pour son élection au poste de Directeur général. Nous vous souhaitons plein succès au moment où vous vous apprêtez à prendre les rênes du Bureau international du Travail.

Ma délégation a noté avec intérêt la position adoptée par le BIT pour garantir que tous les citoyens de nos divers pays aient droit à des prestations de sécurité sociale. La discussion unique pour la recommandation sur les socles de protection sociale est une mesure audacieuse et bienvenue qui aidera les Etats Membres à mettre en place des socles de protection sociale et à en faire l'élément fondamental de leur système national de sécurité sociale.

Permettez-moi de souligner quelques-uns des succès que le Malawi a enregistré ces dernières années en ce qui concerne la protection sociale de ses citoyens. Premièrement, nous avons lancé notre programme national de promotion du travail décent, lequel a été mis au point grâce à une série de consultations suivies et de forums tripartites. Trois domaines d'action prioritaires ont été identifiés: la création d'emplois et la lutte contre le travail des enfants, l'amélioration et l'extension de la protection sociale et le renforcement des capacités de l'administration du travail et des partenaires sociaux.

Je suis heureuse d'informer notre honorable organisation que nous avons déjà commencé de mettre en œuvre certaines des activités essentielles de notre programme de promotion du travail décent, notamment l'élaboration d'une politique nationale de l'emploi et du travail, l'établissement d'un profil national de la sécurité et de la santé au travail, la réforme de la législation du travail et l'amélioration du système d'information du marché du travail grâce à la réalisation d'études sur la population active et le travail des enfants.

Le Malawi a introduit le 1<sup>er</sup> juillet 2011 une loi sur les retraites qui fait obligation à tous les employeurs d'assurer le versement d'une pension de retraite à l'ensemble de leurs salariés.

Deuxièmement, on veillera à ce que la mise au point de la politique nationale du travail et de l'emploi se fasse avec la participation active des groupes vulnérables, notamment les jeunes, les femmes et les handicapés, qui seront appelés à s'exprimer sur tous les aspects de cette politique. Le but est d'assurer une prise en compte systématique de leurs intérêts dans l'ensemble des politiques, législations et programmes relatifs au travail et à l'emploi.

Le développement et la diversification des compétences est un domaine qui nécessite un soutien adéquat de la part de l'OIT, qui doit aider les Etats comme le Malawi à se doter des compétences exigées par le monde du travail, à réduire son déficit de compétences actuel, et à tenter d'apporter une réponse aussi satisfaisante que possible au problème du chômage des jeunes.

Dans le cadre du programme de protection sociale, le gouvernement a également poursuivi la mise en œuvre d'un programme de transfert en espèces, qui n'est soumis à aucune condition, et qui, initialement lancé dans deux districts, est désormais appliqué dans neuf districts. Il ressort d'une première évaluation du programme que les ressources des ménages ont augmenté, que le travail des enfants a reculé, et que la nutrition s'est considérablement améliorée, pour ne mentionner que quelques-uns des résultats positifs.

Au niveau macroéconomique, le Malawi a continué de mettre en œuvre avec succès sa politique de développement national qui vise à transformer un pays essentiellement importateur et consommateur en un pays exportateur net, conformément aux directives de la seconde stratégie de croissance et de développement du Malawi. Les résultats sont visibles: le pays a enregistré au cours des cinq dernières années une croissance économique élevée, de l'ordre de 6 pour cent, y compris pendant la période de la crise économique. Le taux de pauvreté est passé de 52 pour cent en 2005 à 40 pour cent en 2008.

La croissance économique est essentiellement due aux bons résultats du secteur agricole. Le Malawi offre au monde une preuve éclatante du fait que des politiques locales faisant appel aux capacités locales sont parfaitement en mesure de créer de la croissance, contrairement à ce que l'on pense généralement. Je tiens à mentionner à cet égard que le programme de subventionnement agricole que nous avons introduit en 2004 a permis de faire de notre pays, jusque-là déficitaire, un pays excédentaire en matière alimentaire. La croissance de la production agricole a de toute évidence favorisé l'essor de l'emploi rural, accru les recettes de ce secteur et devrait exercer des effets multiplicateurs dans d'autres secteurs.

Ce dont le pays a besoin maintenant, c'est de trouver des moyens de soutenir la croissance et la productivité agricoles ainsi que d'améliorer l'impact sur l'emploi de la stratégie, en termes tant de qualité que de quantité. Nous souhaiterions demander à l'OIT, dans sa fonction de pôle de connaissances, de bien vouloir nous aider à évaluer l'impact sur l'emploi de notre stratégie agricole.

Ma délégation se félicite de noter que le Compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO) est par-

faitement aligné sur le programme de travail décent par pays. Je lance un appel à l'OIT pour qu'elle continue à mobiliser des ressources et à financer les programmes de travail décent et qu'elle envisage des projets pour le Malawi afin de nous permettre de mettre en œuvre notre programme national de travail décent.

Je vais conclure en félicitant le Conseil d'administration du BIT d'avoir inscrit des questions techniques de la plus haute importance à l'ordre du jour de notre 101<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Nous attendons avec intérêt la conclusion de nos travaux, dont nous espérons qu'ils seront couronnés de succès.

---

*Original anglais et français: M. MOHAMED (ministre du Travail, des Relations professionnelles et de l'Emploi, Maurice)*

---

Permettez-moi tout d'abord de féliciter le Directeur général nouvellement élu du BIT, M. Guy Ryder. Je tiens à l'assurer de mon soutien personnel ainsi que de celui de mon gouvernement dans l'accomplissement de ses responsabilités.

Je considère que la décision d'inscrire la crise de l'emploi des jeunes à l'ordre du jour de la Conférence vient à point nommé, compte tenu des taux élevés de chômage des jeunes dans le monde entier. Tous les pays du monde sont confrontés à ce problème, auquel mon pays a décidé de s'attaquer avec beaucoup de détermination.

Dans notre récent programme gouvernemental pour la période 2012-2015, nous avons décidé de nous occuper de ce problème en élaborant un plan national triennal pour l'emploi des jeunes. Ce programme vise à lutter contre le chômage des jeunes de 16 à 25 ans et leur offrira des possibilités d'apprentissage, de formation et de placement. Nous nous efforçons également de leur trouver un emploi après leur période d'apprentissage dans différents secteurs de l'économie.

Le gouvernement de mon pays s'emploie également à mettre en œuvre des projets de migration circulaire. Nous avons signé des accords bilatéraux avec un grand nombre de pays amis, tels que le Canada, la France, l'Italie et d'autres. Nous allons signer prochainement de nouveaux accords avec d'autres pays amis comme les Emirats arabes unis.

J'aimerais également souligner que pour tous les petits Etats insulaires comme Maurice, toute politique de l'emploi doit être durable tant sur le plan économique que sur les plans social et écologique. Je voudrais remercier l'OIT pour son appui à Maurice qui s'efforce de devenir une île durable grâce à la promotion d'emplois verts qui permettront de créer des emplois alternatifs moins nocifs pour l'environnement. C'est la vision de notre Premier ministre, M. Navin Ramgoolam, qui se concrétise grâce à l'aide de l'OIT.

Je voudrais également souligner ici qu'en dépit de la situation économique difficile dans le monde, Maurice a non seulement pu rester un Etat social en assurant la gratuité des soins de santé publique, de l'enseignement et des transports pour les étudiants et les personnes âgées ainsi que la sécurité sociale, mais va plus loin encore en consolidant la protection sociale en particulier pour les groupes les plus vulnérables.

*(L'orateur poursuit en français.)*

Je voudrais saisir cette occasion pour vous rappeler que nous avons achevé toutes les procédures nécessaires à la ratification par Maurice de la convention n°189 sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011, adoptée l'année dernière.

*(L'orateur poursuit en anglais.)*

Et sous peu, nous serons parmi les premiers pays à avoir ratifié cette convention.

Enfin et surtout, permettez-moi d'exprimer ma reconnaissance sincère au Directeur général sortant, M. Juan Somavia, un homme animé d'une vision d'avenir, qui a ouvert la voie à une nouvelle ère alors qu'il était à la tête du BIT. Sans aucun doute, il laissera une empreinte indélébile et il nous sera très difficile d'oublier tout ce qui a été réalisé sous sa direction. Au nom de mon gouvernement et personnellement, j'aimerais lui souhaiter bonne chance et lui dire qu'il nous manquera cruellement.

---

*Original espagnol: M<sup>me</sup> MUÑOZ (employeuse, République bolivarienne du Venezuela)*

---

Nous sommes extrêmement heureux que la 101<sup>e</sup> Conférence internationale du Travail ait à nouveau à sa tête un Président latinoaméricain. Nous souhaitons le plus grand succès à M. Guy Ryder, Directeur général élu, et nous félicitons M. Juan Somavia pour le travail réalisé au cours des treize dernières années en tant que Directeur général.

Cette maison est la seule instance internationale tripartite et elle se bat vigoureusement pour mettre en œuvre le dialogue social qui est le meilleur instrument du progrès dans les relations au travail et le développement des nations.

Ce qui s'est passé cette année au sein de la Commission de l'application des normes doit être considéré comme une illustration de la démocratie et du dialogue social. Les partenaires sociaux qui constituent cette maison peuvent avoir des points de vue divergents, c'est d'ailleurs souvent le cas, et c'est à travers le dialogue social que l'on peut trouver le moyen de rapprocher les positions. On ne peut en aucun cas interpréter ces divergences comme une offense faite aux membres de la commission d'experts, et cela ne peut pas être considéré non plus comme une manière de discréditer les responsables du bureau, et les travailleurs doivent encore moins considérer cela comme une agression. Il s'est avant tout agi d'un bon exemple de dialogue social tripartite et de démocratie. Il est important de pouvoir exprimer son point de vue quand on n'est pas d'accord et de pouvoir en discuter dans une atmosphère où règnent respect et dignité. Mais ce n'est pas le cas dans tous les pays Membres de l'OIT.

Au Venezuela, au cours des dix dernières années, de nombreuses restrictions ont été imposées au secteur privé, faisant l'objet de nombreuses plaintes présentées par FEDECAMARAS, l'employeur le plus représentatif de notre pays, auprès du BIT. Les restrictions à la liberté syndicale ont, d'après des chiffres officiels concernant les dix dernières années, entraîné la fermeture de 170 000 entreprises dans notre pays, qui pourraient aujourd'hui offrir du travail à quelque 800 000 personnes.

C'est dans ce contexte que le gouvernement vénézuélien, en violation de la Constitution bolivarienne du Venezuela, le 30 avril 2012, a pris un décret pré-

sidentiel, à valeur de loi organique et basé sur une loi d'habilitation adoptée par l'Assemblée nationale en 2010, pour faire face à une catastrophe naturelle due aux pluies diluviennes qui avaient eu lieu dans notre pays à l'époque.

La loi organique du travail est le contrat social le plus important pour nous après la Constitution. Mais les partenaires sociaux ont été exclus de la discussion à son sujet, entraînant ainsi la violation de la convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, puisque la proposition de loi n'a été connue qu'au moment de sa publication au journal officiel.

Par ailleurs, cette nouvelle loi impose des responsabilités supplémentaires aux patrons et des restrictions au fonctionnement des entreprises qui ne contribuent pas à la réalisation de l'objectif avoué de cette loi, à savoir la création d'emplois productifs et décentes au moyen d'entreprises durables.

Par ailleurs, l'absence de consultation non seulement constitue une violation de la convention n° 144 de l'OIT, mais a également abouti à ce que cette nouvelle loi soit tout à fait étrangère à la réalité du pays en ce qui concerne le chômage, l'inflation et le travail informel.

Nous avons donc raté une grande occasion de parvenir à un accord sur une loi permettant de créer des emplois et d'ouvrir la République bolivarienne du Venezuela à l'investissement.

L'emploi va devenir un privilège dans notre pays, au lieu d'être un droit. Les petites et moyennes entreprises seront les plus touchées par cette nouvelle loi et il sera plus difficile de créer de nouvelles entreprises innovantes. La création de nouvelles entreprises, et de nouveaux emplois, sera limitée car elles ne seront pas capables d'assumer les coûts imputés par la nouvelle loi.

Nous remercions donc l'OIT de bien vouloir engager des démarches afin de contrôler le non-respect flagrant des normes internationales de la part du gouvernement vénézuélien. Nous réitérons le besoin qu'une mission de haut niveau de l'OIT se rende dans notre pays au mois d'octobre prochain.

---

*Original anglais: M<sup>me</sup> ALEXANDER (ministre du Travail et du Développement des ressources humaines, Seychelles)*

---

Les Etats Membres de l'Organisation internationale du Travail se retrouvent une fois de plus – et c'est très important – à l'occasion de cette 101<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail pour débattre des questions pertinentes relatives à l'emploi et au travail décent.

C'est pour moi un honneur et un privilège, en tant que ministre du Travail nouvellement nommée, que de participer à cette Conférence. Permettez-moi d'embrasser d'exprimer ma gratitude et celle du Président et du peuple de la République des Seychelles à M. Juan Somavia, le Directeur général du BIT. M. Somavia a apporté une contribution extrêmement positive aux Seychelles mais aussi à la communauté mondiale du travail par sa conception du travail décent pour tous pendant son mandat à la tête de l'Organisation.

Je voudrais aussi féliciter chaleureusement M. Guy Ryder à l'occasion de son élection en tant que nouveau Directeur général du BIT et je me réjouis déjà de coopérer avec lui dans un proche avenir.

Je me félicite de relever que les résultats atteints par l'OIT, tels qu'ils sont exposés dans le rapport du

Directeur général sur l'exécution du programme 2010-11, correspondent à tous les objectifs stratégiques définis pour le travail décent. Je suis persuadée qu'une réflexion rétrospective sur les résultats obtenus par l'OIT et ceux produits par la coopération des Etats Membres est la meilleure manière de s'appuyer sur nos réalisations et de traiter les problèmes qui se posent pour cet exercice biennal et au-delà.

Ce rapport doit donc nous encourager à prendre le temps de la réflexion, à considérer nos politiques et notre action. Il importe tout autant de reconnaître qu'avec l'appui de l'OIT, les Etats Membres, dont mon pays, les Seychelles, ont considérablement progressé dans le système et les activités mis en place pour intégrer la notion de travail décent dans leurs objectifs nationaux.

Au mois de novembre de l'année dernière, les Seychelles ont signé leur programme pour le travail décent avec l'OIT. Cet acte historique, accompli avec l'appui des autorités politiques au plus haut niveau, illustre bien le constant engagement du gouvernement des Seychelles, résolu à faire du travail décent une réalité pour la population de ce pays.

Nous savons bien qu'il nous faut susciter des conditions propices pour y parvenir. Comme indiqué dans le rapport, les années examinées ont été difficiles pour le monde du travail, mais cette période difficile a contraint les organisations internationales ainsi que les gouvernements à réagir et à adopter des mesures économiques et sociales neutres afin de protéger les travailleurs et les chômeurs. Compte tenu de cette tendance, je voudrais exhorter les ministères du travail à faire preuve d'initiative et à continuer de s'intéresser aux besoins des travailleurs et des demandeurs d'emploi, et appeler les organisations internationales à adopter des démarches durables qui demeurent pertinentes en temps de crise.

La crise de l'emploi des jeunes aujourd'hui justifie que nous réfléchissions à de nouvelles politiques et à des solutions globales qui permettent aux jeunes d'avoir de nouveau confiance dans nos politiques.

Aux Seychelles, les jeunes représentent la majorité des demandeurs d'emploi, pour trois raisons: il est difficile de trouver un emploi décent, les employeurs posent des conditions très strictes et les jeunes ont des attentes très élevées. Nous savons que lorsque ces attentes ne sont pas immédiatement satisfaites, les jeunes sont souvent découragés et tendent à s'accommoder d'emplois qui ne sont pas nécessairement dans leur intérêt. Il en résulte une grande mobilité parmi les jeunes travailleurs et, au bout du compte, du chômage.

Une main-d'œuvre jeune et productive est essentielle pour la croissance de notre économie. Aux Seychelles, nous affectons chaque année un budget considérable à des programmes de renforcement des qualifications pour former les jeunes travailleuses et travailleurs qui n'ont pas d'expérience professionnelle. En outre, mon ministère a entrepris de combler le «fossé de l'expérience» au moyen de partenariats étroits avec les employeurs, l'objectif étant de définir des mesures d'incitation afin d'attirer et de recruter de jeunes demandeurs d'emploi. De nouvelles stratégies de transition de l'école au monde du travail vont être instituées dans les écoles du secondaire et du post-secondaire pour mieux préparer les jeunes au monde du travail.

Je souhaite donc que tous les mandants s'impliquent dans cette crise de l'emploi des jeunes et que l'OIT envisage d'établir de nouvelles normes internationales du travail pour encourager plus encore l'emploi des jeunes.

Faisons donc des problèmes autant d'opportunités de garantir des emplois décents pour nos jeunes!

Pour conclure, je voudrais féliciter l'OIT pour son dur labeur et ce qu'elle a accompli au cours de ces deux dernières années. Je ne doute pas qu'elle puisse obtenir des résultats plus spectaculaires encore.

---

*Original anglais: M. JAVED (employeur, Pakistan)*

---

Au nom du Pakistan, je vous félicite pour votre élection en tant que Président de cette importante conférence mondiale. Je félicite également le Directeur général du BIT, M. Juan Somavia, pour l'excellente organisation de cette Conférence internationale du Travail et pour son remarquable rapport.

C'est pour moi un honneur et un privilège de m'exprimer devant vous. Le Pakistan prie pour le succès de cette Conférence et espère qu'elle contribuera à la reprise et au développement du travail décent, en apportant des solutions aux problèmes auxquels sont confrontés les jeunes et en assurant des emplois dans des conditions harmonieuses, et qu'elle pourra aussi améliorer la situation en matière de principes et droits fondamentaux à travers des recommandations tripartites et du socle de protection sociale, pour ne citer que quelques thèmes de la Conférence.

Cette année, nous disons au revoir à M. Juan Somavia, Directeur général du BIT, ainsi qu'à M. Antonio Peñalosa, Secrétaire général de l'OIE, l'organisation que je représente. Je voudrais rendre un vibrant hommage à M. Somavia et à M. Peñalosa pour l'excellente manière dont ils ont dirigé nos deux organisations. Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter M. Guy Ryder de son élection au poste de Directeur général du BIT et M. Brent Wilton pour sa nomination en tant que Secrétaire général de l'OIE. Je les assure tous les deux du soutien chaleureux du Pakistan.

Je pense que le nouveau Secrétaire général, M. Guy Ryder, renforcera encore le rôle des mandants tripartites dans la fonction de l'OIT, si nécessaire à l'heure actuelle. La convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, adoptée l'an passé à la 100<sup>e</sup> session de la Conférence, a été une grande victoire pour les travailleurs domestiques. Notre pays l'a soutenue et a voté pour cette convention car la philosophie de l'Islam nous demande non seulement de respecter ceux qui travaillent avec nous mais aussi de prendre soin d'eux. C'est la raison pour laquelle le grand Calife Omar, lorsqu'il est entré à Jérusalem, marchait à côté de son chameau, tandis que son serviteur personnel était monté sur le chameau, parce que c'était le tour du serviteur de le monter. Les dirigeants du monde doivent mettre en pratique les principes de justice sociale, et il est certain que les conventions de l'OIT contribuent considérablement à concrétiser ces objectifs, parce qu'elles sont le résultat de processus de consultations tripartites.

Les thèmes choisis pour cette session sont tout à fait appropriés: la création d'emplois et le travail décent sont des domaines nécessitant une attention particulière.

Je voudrais dire à nouveau, si vous permettez, que le FMI devrait faire de la création d'emplois une condition préalable de l'octroi de prêts aux divers pays. Nous aimerions féliciter le Directeur général pour le rapport de la mission de haut niveau dans les territoires arabes occupés. Les efforts à l'égard du Myanmar sont louables, mais sont aussi la preuve que le tripartisme a du succès, et les efforts déployés par le Bureau et les mandants sont sans précédent. Nous tenons à assurer le Myanmar de notre assistance dans les domaines des relations professionnelles, de la protection sociale, du dialogue social et du renforcement des capacités.

Depuis 2005, le Gouvernement du Pakistan suit l'Agenda du travail décent, et les employeurs et les travailleurs sont des acteurs essentiels à cet égard. Nous sommes très conscients de l'importance du secteur informel et avons créé cinq bureaux de conseil pour le développement des compétences en vue de former les jeunes et aussi les travailleurs. Cette année, à Rio+20, un événement spécial sera organisé par les employeurs du Pakistan pendant la troisième semaine de juin. Nous espérons être en mesure de transmettre un très bon message du Sud.

---

*Original anglais: M<sup>me</sup> HAGEN (représentante, Fédération internationale des femmes diplômées des universités)*

---

Je remercie le Président, et le félicite pour son élection à la présidence de la session de 2012 de la Conférence internationale du Travail. Merci également de cette occasion qui m'est donnée de m'exprimer au nom de la Fédération internationale des femmes diplômées des universités, une ONG qui est accréditée depuis longtemps auprès de la Conférence internationale du Travail en raison de son engagement en faveur de l'éducation et de la promotion des femmes et des jeunes filles.

La Fédération internationale des femmes diplômées des universités joue un rôle important qui vient compléter le tripartisme fondamental de l'OIT, grâce à son solide réseau d'associations nationales de femmes instruites dont la mission est de promouvoir l'égalité des chances entre hommes et femmes, et garçons et filles, essentiellement par l'éducation aux droits des femmes et des jeunes filles, le thème international actuel de la Fédération. Ce thème est censé comprendre l'éducation à l'autonomisation et au leadership; l'éducation au droit d'être affranchies de la violence; l'éducation à l'indépendance financière, à l'emploi et à l'esprit d'entreprise; et l'éducation à un avenir viable.

C'est pourquoi nous sommes particulièrement heureuses de soutenir les activités de cette Conférence qui visent à formuler des orientations d'une part sur les jeunes et l'emploi et, d'autre part, sur un socle de protection sociale, deux points revêtant une importance cruciale pour ce qui est de la mission et des activités de la Fédération internationale des femmes diplômées des universités à travers ses nombreux affiliés dans les différents pays.

Nous sommes également très fiers d'annoncer la création de la bourse Conchita Poncini Jimenez en faveur des droits de l'homme qui vise à promouvoir les femmes et les jeunes filles. Cette bourse porte le nom de notre amie, Conchita Poncini Jimenez, qui a consacré sa vie à lutter pour l'égalité entre hommes et femmes et pour l'autonomisation des femmes, en travaillant d'abord pendant 30 ans à l'OIT, puis en assurant bénévolement la fonction de représentante de la Fédération internationale des femmes diplômées des universités auprès des Nations Unies et de

l'OIT, entre 1994 et 2011. Cette bourse sera octroyée pour des travaux de recherche avancée, des stages ou des études se rapportant à l'utilisation d'instruments et d'accords relatifs aux droits de l'homme en vue de faire progresser la cause des femmes.

Nous nous réjouissons de l'attention accordée à l'emploi des jeunes, tant au Forum qui a précédé la Conférence qu'au sein de la Commission sur l'emploi des jeunes. Nous reconnaissons que le chômage des jeunes représente un problème grave à l'échelle mondiale et notre principale inquiétude réside dans le fait que cette situation pourrait devenir un phénomène structurel qui ne ferait qu'exacerber les disparités auxquelles sont aujourd'hui confrontées les femmes et les jeunes filles si les politiques ne sont pas modifiées en profondeur.

Les objectifs du Millénaire pour le développement ont mobilisé les efforts de tous en vue de réduire la pauvreté, de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes, et d'assurer l'éducation pour tous. Nous nous réjouissons à l'idée que nous pourrions atteindre l'objectif fixé en ce qui concerne l'éducation des jeunes filles et des femmes d'ici à 2015. Toutefois, nous reconnaissons qu'il faut accroître nos efforts puisque le chômage des jeunes a pris des proportions sans précédent. En outre, les jeunes sont beaucoup plus nombreux que les adultes à occuper des emplois mal rémunérés. Ces deux indicateurs ont des effets encore plus graves sur les jeunes femmes qui ont moins de chances de trouver un travail et dont les salaires sont en général inférieurs à ceux de leurs homologues masculins, à compétences égales.

Bien que le taux d'activité féminin soit moins important que le taux d'activité masculin, le taux de chômage est, en général, plus élevé chez les femmes que chez les hommes et l'on constate que, depuis la crise, cet écart s'est creusé dans la plupart des régions. La majorité des jeunes doivent se contenter d'emplois faiblement rémunérés et présentant des perspectives d'avancement de moins en moins importantes. Ce constat est particulièrement préoccupant pour les jeunes femmes du fait de la ségrégation professionnelle dont elles sont victimes.

Nous invitons la CIT à renforcer ses efforts pour définir la meilleure manière de relier les possibilités éducatives et le développement des compétences pour préparer les jeunes hommes et les jeunes femmes dans la même mesure, avec les mêmes résultats. Nous constatons avec satisfaction que le texte proposé par la Commission sur le socle de protection sociale met l'accent sur la nécessité de promouvoir l'égalité entre hommes et femmes. Nous encourageons les pays à traduire ces mesures dans leur socle de protection sociale par une prise en compte des sexospécificités, en y incluant la protection contre les violences sexuelles, les soins de santé maternelle et infantile et la nutrition.

Dans l'ensemble, les gouvernements et les Etats Membres devraient veiller à appliquer des politiques de sécurité sociale qui tiennent compte de l'évolution du rôle des hommes et des femmes, favorisent l'égalité entre hommes et femmes, assurent la protection des mères et donnent aux femmes davantage de moyens pour agir.

Enfin, la Fédération internationale des femmes diplômées des universités a régulièrement fait part de ses préoccupations sur le sexisme qui caractérise la Constitution de l'OIT et concernant le principe de

l'égalité entre hommes et femmes dans la composition des délégations à la CIT. Nous constatons que les statistiques de 2012 révèlent une diminution de la proportion de femmes au sein des délégations, après trois années d'amélioration progressive. Nous demandons instamment à l'OIT de revoir sa politique en vue de favoriser le retour d'une amélioration de l'équilibre hommes-femmes à l'avenir, et de soutenir davantage les ONG qui travaillent à compléter les activités tripartites de l'OIT.

---

*Original espagnol: M. PENINO (employeur, Uruguay)*

---

Au nom des employeurs de l'Uruguay, je salue le Directeur général du BIT, M. Juan Somavia, et félicite le Directeur général élu, M. Guy Ryder.

Le premier jour de la Conférence, le Directeur élu a dit: «Je suis conscient de la responsabilité qui incombe au Directeur général de cette Organisation, de devoir représenter fidèlement et également les avis et intérêts des mandants tripartites – gouvernement, employeurs et travailleurs – et je consacrerai tous mes efforts à y parvenir pleinement.»

Nous partageons profondément la vision de M. Ryder et pensons qu'il s'agit de la voie à suivre pour relever avec succès les défis que pose le monde du travail aux gouvernements, aux travailleurs et aux employeurs. Ces défis s'accroissent de jour en jour, mais il est possible d'y faire face grâce au travail décent et aux entreprises durables.

Cette année, au cours de la présente Conférence, nous avons abordé différents sujets qui sont étroitement liés à la situation des rapports professionnels en Uruguay. La Commission de l'application des normes a été le cadre d'un débat relatif au droit de grève, à sa portée et aux bases juridiques de l'OIT sur lesquelles il est fondé. Dans l'ensemble, le secteur des employeurs a essuyé des critiques sévères.

Or, il faut être très clair à ce sujet. Les employeurs n'ont, à aucun moment, remis en cause le droit de grève. Ce droit est consacré au plus haut niveau juridique puisqu'il est inscrit dans la plupart des constitutions de nos pays. Nos discussions concernaient la portée de ce droit en l'absence d'un instrument juridique de l'OIT en la matière.

C'est le cas de l'Uruguay. Le droit de grève est consacré par la Constitution et il ne viendrait jamais à l'idée d'un employeur de le remettre en cause. Mais cette Constitution indique également que le droit de grève doit être réglementé par la loi. Or, cette loi n'existe pas.

Ce vide normatif a permis que de graves excès soient commis dans l'exercice du droit de grève en Uruguay, portant atteinte à d'autres droits fondamentaux du travail.

Lorsque des occupations des lieux de travail ont lieu dans notre pays, les travailleurs non grévistes n'ont pas la possibilité de travailler et nous, chefs d'entreprise, nous n'avons pas accès à nos entreprises. Ces occupations sont le théâtre de violences factuelles ou implicites dans le simple fait de paralyser un lieu de travail.

Cela figure d'ailleurs dans la plainte qui a été déposée devant l'OIT par les employeurs uruguayens, aux côtés de l'Organisation internationale des employeurs. Le Comité de la liberté syndicale a déjà statué sur ce cas, lequel avait d'ailleurs été analysé par la Commission de l'application des normes en 2011. La situation n'ayant toujours pas changé, cette plainte est encore en cours d'examen au BIT.

Il faut souligner que les employeurs uruguayens ne visent pas l'établissement d'une réglementation préférentielle pour eux. Nous, les employeurs, souhaitons simplement que soient respectées les indications données par les organes tripartites de l'OIT en ce qui concerne la législation et la pratique du travail.

Nous ne demandons ni plus ni moins que l'application de ce qu'a proposé l'OIT elle-même, proposition que nous soutenons pleinement. Malheureusement, nos efforts n'ont eu d'autres résultats que les différentes déclarations tripartites qui ont été adoptées par l'OIT.

Avant de conclure, nous aimerions nous référer brièvement aux débats qui ont eu lieu à la Commission de l'application des normes et qui ont suscité tant de critiques à l'encontre des employeurs. Nous pensons que le moment est venu de réfléchir et nous avons la possibilité de faire avancer les travaux de cette commission.

A aucun moment nous n'avons remis en cause l'importance fondamentale du tripartisme, des mécanismes de contrôle de l'OIT ou de l'existence même du droit de grève. Il convient de le réaffirmer ici.

Cependant, nous partageons les propos qu'a tenus le Président de la Commission de l'application des normes à la fin des débats: nous faisons peut-être un pas en arrière, mais qui nous permettra certainement de faire dix pas en avant.

---

*Original anglais: M. IQBAL (travailleur, Indonésie)*

---

Permettez-moi en premier lieu, au nom de la Confédération syndicale d'Indonésie, de vous féliciter de votre élection à la tête de cette 101<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Nous voudrions aussi féliciter notre camarade Guy Ryder, qui vient d'être élu Directeur général du BIT. Nous sommes persuadés que l'OIT continuera à œuvrer pour la justice, le bien-être et la protection sociale des travailleurs et de leur famille partout dans le monde.

L'Indonésie est l'un des plus grands pays du monde avec une population de 237 millions d'habitants. Elle est maintenant membre du G20, son PIB s'élève à 7 508 milliards de roupies, soit 834 milliards de dollars. L'Indonésie occupe de ce fait la dix-septième place sur 190 pays. Le paradoxe, c'est que 90 pour cent du PIB est entre les mains des 10 pour cent de la population les plus fortunés. En ce qui concerne les salaires des travailleurs indonésiens, le pays se situe au 68<sup>e</sup> rang, sur les 100 pays qui ont été étudiés par l'OIT, avec un salaire minimal mensuel moyen de 120 dollars des Etats-Unis.

L'Indonésie, comme tant de pays en développement, continue de pratiquer une politique de bas salaires pour attirer les investisseurs. Notre sens de la justice et de l'humanité se révolte lorsque l'on apprend que des pays en développement qui ont un PIB élevé, ce qui est le cas de l'Indonésie, pratiquent des salaires aussi bas que ceux que je viens de mentionner. Le salaire moyen permet aux travailleurs et à leurs familles de survivre pendant 18 jours. Le seul moyen de faire face aux besoins fondamentaux pendant les douze jours restants est d'emprunter de l'argent.

Nous sommes persuadés que cette politique de bas salaires institue un cercle vicieux de pauvreté. Nous en appelons donc à l'Organisation internationale du Travail pour inciter les entreprises, notam-

ment les grandes multinationales, à assurer aux salariés des pays en développement un salaire décent. Le niveau des salaires proposés par les multinationales et les investisseurs relève de l'exploitation. Cette exploitation tend à se généraliser dans les pays en développement, notamment l'Indonésie, qui optent systématiquement pour la précarisation du travail, la sous-traitance et le démembrement de la sécurité sociale.

Le travail précaire, c'est pour nous l'absence de protection sociale élémentaire, d'assurance-santé, de retraite, et de perspective d'avenir. C'est l'exploitation des travailleurs, à qui on offre des salaires dérisoires. Nous estimons que la souffrance des travailleurs précaires peut se comparer à celles des populations opprimées pendant la dernière guerre mondiale. Nous sommes extrêmement préoccupés de constater que le nombre de ces travailleurs ne cesse d'augmenter. Il va donc impérativement falloir que le gouvernement fasse le nécessaire pour trouver un moyen de remédier à cette situation.

Nous estimons qu'en Indonésie, 47 pour cent de la main-d'œuvre précaire est employée dans les industries à forte intensité de capital, et 80 pour cent dans les industries à forte intensité de travail.

Le travail précaire, qui a également entraîné une baisse du taux d'affiliation syndicale et l'abandon des dispositifs minimaux de protection sociale, va à n'en pas douter, du fait de la multiplication des contrats de travail de courte durée, avoir une incidence directe sur le chômage des jeunes.

En Indonésie, le mouvement syndical, sous l'impulsion du Comité d'action de la sécurité sociale, a contribué à la réforme du système de sécurité sociale; le gouvernement et le parlement ont décidé de mettre en place une assurance santé universelle, un régime de retraite et autres dispositifs de protection.

Dans le cadre de l'Organisation internationale du Travail, nous voudrions encourager la Conférence à poursuivre le débat sur cette question hautement prioritaire. Nous espérons que lors des 102<sup>e</sup> et 103<sup>e</sup> sessions de la Conférence internationale du Travail, nous pourrions disposer d'un ensemble concerté de lignes directrices sur la question du travail précaire et la nécessité de pratiquer des salaires décents. Le fait ne pas proposer d'orientations précises sur cette question serait se désintéresser du sort des travailleurs.

---

*Original anglais: M. KNOX-VYDMANOV (représentant, HelpAge International)*

---

Je m'adresse à vous au nom de HelpAge International, ONG associée à un réseau de plus de 90 sociétés apparentées dans 60 pays pour qui, dans un monde idéal, toutes les personnes âgées pourraient mener une vie digne, active, saine et sûre.

Nous appuyons fermement la recommandation sur les socles de protection sociale. Nous espérons sincèrement qu'elle sera adoptée par la Conférence. L'année dernière, une déclaration signée par plus de 50 ONG, y compris HelpAge, a été soumise à la Conférence comme appui concernant cette recommandation: c'est dire que nous sommes nombreux, dans le monde, à attendre impatiemment la décision qui sera prise par les délégués la semaine prochaine.

HelpAge International, dans les débats consacrés à la protection sociale à l'échelle nationale et à l'échelle internationale, est régulièrement au premier rang depuis plus d'une décennie, travaillant

souvent en collaboration étroite avec l'OIT et ses mandants. La protection sociale, autrefois considérée comme un luxe inabordable pour les pays en développement, apparaît de plus en plus essentielle, non seulement pour la réalisation du droit à la sécurité sociale, mais encore en tant que fondation solide d'une croissance équitable. L'élaboration de cette recommandation fait ressortir à point nommé cette évolution de la conception des choses et pourrait être aussi un important facteur de catalyse d'une rapide généralisation des socles de protection sociale dans le monde entier.

C'est aussi un rappel formulé fort à propos à l'intention des pays qui veulent réduire leur système de protection sociale pour qu'ils n'en oublient pas le rôle essentiel dans l'édification d'une société équitable et juste.

HelpAge se félicite tout particulièrement du fait qu'une sécurité élémentaire de revenu pour les personnes âgées est l'une des quatre garanties concernant la sécurité sociale de base formulées dans la recommandation. Pour la plupart d'entre nous, la vieillesse est l'une des grandes périodes de vulnérabilité de la vie. Mais dans de nombreuses sociétés, la situation et le rôle des personnes âgées ne sont pas reconnus. Souvent, les politiques générales ne prévoient pas de protection contre la diminution de la capacité de gain et la multiplication des problèmes de santé qui sont les corollaires du vieillissement, les gros problèmes financiers qui peuvent en découler dans certains foyers particulièrement démunis n'y étant pas pris en compte.

Par ailleurs, la contribution importante que les personnes âgées continuent de faire à la société, par les responsabilités qu'elles assument dans les foyers, les familles et les communautés, est très peu reconnue.

Cette contribution, c'est dans les pays durement frappés par la pandémie de sida, qui a laissé beaucoup de personnes âgées, notamment des femmes, comme principaux responsables des orphelins du sida et des habitants porteurs du virus qu'elle apparaît de la façon la plus flagrante.

On constate une tendance semblable en ce qui concerne la migration pour l'emploi, lorsque les grands-parents sont amenés à s'occuper des petits-enfants parce que les parents sont partis à la recherche d'un meilleur travail. Et pourtant, dans le monde, une minorité de personnes âgées, estimée à environ une sur cinq, perçoivent une pension, parfois insignifiante d'ailleurs. N'ayant pas de pension, un grand nombre de femmes et d'hommes, notamment dans les pays en développement, continuent à travailler jusqu'à un âge avancé, mais ont des emplois moins décents et moins sûrs que les générations plus jeunes.

Ces questions sont de plus en plus préoccupantes compte tenu du vieillissement des populations qui transforme déjà le profil démographique de nombreux pays en développement. Mais le tableau n'est pas entièrement sombre, si l'on considère l'exemple de plusieurs pays qui ont pris des mesures pour garantir une sécurité élémentaire de revenu aux personnes âgées. Plus de 100 pays dans le monde, dont beaucoup sont représentés dans cette enceinte, ont mis en place des systèmes de pension de retraite, dits non-contributifs, couvrant les personnes qui sont dans l'impossibilité d'économiser pour leur vieillesse.

La conception de ces régimes est variable, tout comme la protection qu'ils confèrent, mais sans

aucun doute ces pensions font toute une différence pour le bien-être, non seulement des personnes âgées, mais encore de leur famille et de leur communauté. Nous avons constaté que, dans de nombreux pays, les prestations sociales ne sont plus considérées comme un simple dernier filet de sécurité, mais sont peu à peu intégrées dans le système général des pensions, comme base ou comme complètement.

Les pays où existent des systèmes de pension sont très divers, des nations les plus riches jusqu'à certains pays au revenu moyen comme la Bolivie, le Lesotho, le Népal et le Timor-Leste. Ces exemples, une fois encore, soulignent l'esprit de cette recommandation et nous rappellent qu'il est rarement trop tôt pour que les pays commencent à élargir progressivement mais significativement leur socle de protection sociale.

Nous félicitons une fois encore l'Organisation internationale du Travail comme nous vous félicitons vous-mêmes, ses mandants, pour avoir mis cette recommandation à l'ordre du jour afin d'en faire une réalité sur le terrain.

---

M<sup>me</sup> ZEINABOU (*représentante, StreetNet International*)

---

Permettez-moi au nom de ma structure StreetNet International de vous présenter toutes nos félicitations pour votre élection à la tête de cette auguste assemblée, ainsi qu'aux autres membres du Bureau. En effet, StreetNet est une fédération internationale d'organisations de vendeurs de rue, et de colporteurs en Afrique, en Amérique, en Asie et en Europe de l'Est. La Fédération représente 501 178 membres cotisants et sa constitution prévoit la participation d'au moins 50 pour cent des femmes dans les organes de prise de décision et dans toutes les activités.

Je voudrais souligner le travail accompli par l'OIT dans le but de promouvoir des politiques pour le travail décent, y compris les travailleurs de l'économie informelle depuis l'adoption des conclusions sur le travail décent et l'économie informelle, à la 90<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail en 2002.

En conséquence, StreetNet a participé à la Commission sur les travailleurs migrants dans une économie mondialisée en 2004; à la Commission sur les relations de travail en 2006; à la Commission sur le VIH/sida en 2010, et maintenant à la Commission sur le socle de protection sociale en 2012. Au niveau national, StreetNet encourage ses organisations affiliées à participer dans les programmes nationaux de travail décent pour une meilleure prise en compte de leurs préoccupations.

L'approche de StreetNet est conçue par la promotion d'un processus de formalisation du travail informel au travail formel comme suit: la reconnaissance des travailleurs de l'économie informelle dans la législation, l'intégration des revenus des travailleurs informels dans les systèmes fiscaux officiels, l'extension de la sécurité sociale à tous, les forums statutaires de négociation, y compris au niveau des gouvernements locaux.

La négociation participative au niveau du gouvernement local et national, la formalisation en véritables coopératives contrôlées par les travailleurs, la transformation de l'économie informelle en une économie sociale et solidaire.

StreetNet voudrait féliciter le Directeur général sortant, Somavia, pour sa prompte réaction à l'appel de la Déclaration de l'OIT en 2008 sur la justice

sociale pour une mondialisation équitable et le Pacte mondial pour l'emploi en 2009. En nous mettant immédiatement au travail sur une recommandation sur les socles de protection sociale, nous croyons que cela fera un long chemin à prévenir ou à atténuer l'exclusion sociale, la pauvreté et la vulnérabilité, telles qu'elles sont vécues au quotidien par le travail informel à travers le monde.

StreetNet souhaite attirer l'attention des membres de cette Organisation sur le rôle que les gouvernements locaux devraient jouer dans la mise en œuvre des organisations du travail décent et de protection sociale pour les travailleurs dans l'économie informelle. Nous encourageons les gouvernements à inclure les autorités locales dans leur programme/pays du travail décent et celui des socles de protection sociale.

Nous les encourageons à adopter des stratégies locales de développement économique favorisant la rétention du travail et les moyens de subsistance existants et la promotion de régimes innovateurs locaux de protection sociale. Nous voulons les sensibiliser aux conséquences négatives des mesures à

court terme qui ont pour effet la destruction des moyens de subsistance des travailleurs les plus vulnérables, tout en essayant de parvenir à l'inclusion sociale, et les inciter à s'engager dans un dialogue social efficace avec l'objectif d'être pleinement responsable envers la société civile. Il convient d'améliorer les niveaux de transparence sur la prise de décisions du développement et de la gestion des biens publics et d'assurer la participation des travailleurs les plus vulnérables dans les solutions au niveau des gouvernements locaux. Ce dialogue social doit compléter d'autres niveaux de la négociation collective et le dialogue social avec tous les partenaires sociaux, y compris les travailleurs organisés de l'économie informelle.

La participation de StreetNet répond à un message fort de nos membres qui ont été exclus pendant si longtemps des politiques et processus de développement.

Monsieur le Président, permettez-moi de féliciter aussi le Président entrant, Guy Ryder, pour sa brillante élection à la tête de cette assemblée.

*(La séance est levée à 18 h 55.)*

## TABLE DES MATIÈRES

Page

### *Huitième séance*

|                                                                                                             |   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général: discussion ( <i>suite</i> )..... | 1 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|

### *Neuvième séance*

|                                                                                                             |   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général: discussion ( <i>suite</i> )..... | 7 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|

### *Dixième séance*

|                                                                                                             |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général: discussion ( <i>suite</i> )..... | 10 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|

.....  
• Le présent document a été tiré à un nombre restreint d'exemplaires afin de réduire autant que possible l'impact  
• sur l'environnement des activités de l'OIT et de contribuer à la neutralité climatique. Nous serions reconnais-  
• sants aux délégués et aux observateurs de bien vouloir se rendre aux réunions munis de leurs propres exem-  
• plaires afin de ne pas avoir à en demander d'autres. Nous rappelons que tous les documents de la Conférence  
• sont accessibles sur Internet à l'adresse <http://www.ilo.org>.  
• .....